

**Bruno Carton**

**Brahim Lahouel**

# L'AFRIQUE AU FUTUR

**Etat contre mondialisation**

**Pensées de résistance**

**Conception et réalisation : Bruno Carton et Brahim Lahouel**  
**Recherche documentaire : Marc François**

Dactylographie : Marie Claire Da Silva  
Maquette : Nathalie Van Verre

Editeur responsable : Anne Peeters  
GRESEA

Groupe de Recherche pour une stratégie économique alternative

Rue Royale 11

B-1000 Bruxelles

Tél.32.(0)2./219.70.76

Fax 32.(0)2/219.64.86

E-mail : gresea@skynet.be

Site : <http://www.gresea.be>

Avril 2001

Publié avec le soutien de l'Union européenne DG développement

# SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	5
<b>PREMIERE PARTIE.....</b>	<b>10</b>
<b>COMPRENDRE L'ETAT DE L'ETAT EN AFRIQUE, C'EST COMPRENDRE SON INSERTION DANS LA MONDIALISATION ? SON APPRIVOISEMENT DU TEMPS MONDIAL .....</b>	<b>10</b>
1. INTRODUCTION: CINQ HYPOTHESES .....	10
1. 1. PREMIERE HYPOTHESE .....	12
1. 2. DEUXIEME HYPOTHESE .....	13
1. 3. TROISIEME HYPOTHESE.....	14
1. 3. A. Première direction: poursuivre une insertion rentière dans la mondialisation.....	15
1. 3. B. Deuxième direction: sortir de l'économie internationale régulière et formelle pour profiter des opportunités transnationales d'activités spéculatives et de trafics.....	18
1. 4. QUATRIEME HYPOTHESE.....	19
En Afrique, la mondialisation se traduit par une mutation des frontières du pouvoir. ....	20
1. 5. CINQUIEME HYPOTHESE.....	22
En Afrique, l'apprivoisement du temps de la mondialisation passe par la dénomination de l'espace, sa mise en mouvement et la circulation de ses ressources. ....	22
<b>DEUXIEME PARTIE .....</b>	<b>33</b>
<b>DANS L'EMERGENCE DE NOUVELLES GOUVERNEMENTALITES, DECOUVRIR UNE HYPOTHESE: LA FORMATION CONTINUE DE L'ETAT ET SA PRIVATISATION.....</b>	<b>33</b>
1. ACTUALITES AFRICAINES .....	33
2. QUELLE COHERENCE PEUT-ON TROUVER A CETTE ACTUALITE AFRICAINE? L'HYPOTHESE DE LA PRIVATISATION DES ETATS .....	35
3. REFORMULER LES FRONTIERES PUBLIC/PRIVE: UNE NEGOCIATION PERMANENTE .....	37
4. DEUX OUTILS DE LECTURE: LA PRIVATISATION COMME DECHARGE ET COMME GOUVERNEMENTALITE .....	39
5. LA PRIVATISATION DE L'ETAT: UNE HISTOIRE LOCALE ET MONDIALE? .....	43
6. LES VOIES INEDITES ET SPECIFIQUES DE LA PRIVATISATION DES ETATS.....	44
6. 1. Premier chemin inédit de la privatisation des Etats: la commercialisation de leur souveraineté.....	45
6. 2. Une deuxième voie spécifique de la privatisation des Etats: le traitement de la dette.....	47
<b>TROISIEME PARTIE .....</b>	<b>49</b>
<b>COMPRENDRE LES « BESOINS » D'ETAT .....</b>	<b>49</b>
1. LE DISCOURS IMPOSÉ ET SUBI: MOINS D'ETAT OU LE GOUVERNEMENT PAR PROCURATION .....	51

1. 1. L'ajustement économique déstabilise un compromis social .....	51
1. 2. L'hypothèse d'une désalarisation .....	53
1. 3. Vivre la précarité en temps d'ajustement.....	54
1. 3. A. La souveraineté fragmentée - Les impacts d'un « <i>gouvernement par procuration</i> » .....	56
1. 4. Le rebondissement des luttes sur la propriété .....	58
1. 5. L'Etat, un élément du système « marché »? .....	59
2. LES EXPRESSIONS D'UN BESOIN D'ETAT UN DISCOURS CENSURÉ .....	60
<b>TEXTES DE RÉFÉRENCE .....</b>	<b>66</b>

# INTRODUCTION

La présente publication s'inscrit aux termes d'un programme de travail de trois ans sur les « *résistances* » des acteurs dans la mondialisation, programme d'éducation au développement soutenu par la Direction générale du Développement de l'Union européenne.

**La problématique de départ se déclinait par différentes questions:** comment les gestions de la mondialisation - notre hypothèse étant que la mondialisation, processus à la fois très ancien et prenant aujourd'hui des formes inédites, a toujours été gérée, de manières invisibles et inavouables - affectent-elles, et comment, les capacités des Etats à faire société, à garantir des contrats sociaux, à assurer des services publics en réponse aux demandes sociales, à réguler les comportements des acteurs dans l'économie?

Comment les nouvelles donnes de la mondialisation - comme la financiarisation de l'économie mondiale, l'assujettissement de l'Etat aux logiques de marché, la naissance de nouvelles organisations internationales, telles l'Organisation mondiale du Commerce, au travers desquelles les acteurs privés tentent de faire passer leurs normes privées de la compétition en normes publiques souscrites par les « *puissances publiques* » - infléchissent-elles le processus de formation permanente des Etats et leur temps propre de formation?

Comment la mondialisation modifie-t-elle, renouvelle-t-elle les capacités des mouvements sociaux à passer, négocier des contrats collectifs avec les nouvelles formes d'Etat, Etats décentralisés, Etats encore nationaux, Etats dépassés sous forme d'ensembles régionaux et d'institutions internationales se donnent mandats d'assurer la gestion de nouveaux biens publics internationaux (la paix des populations, le non-épuiement des ressources de l'environnement, la prévision des avenir)?

**Dans la présente publication, nous nous sommes décentrés de deux manières:**

- **décentrés dans la problématique**, en formulant une hypothèse: après avoir tenté de repérer les résistances, menées dans la conduite des appareils d'Etats et les renouvellements stratégiques des mouvements sociaux, **il serait pertinent de rendre compte de pensées de résistance**; que celles-ci s'originent dans une nouvelle réflexion sur l'Etat ou dans une réflexion sur les recompositions des mouvements sociaux; premier décentrement;

- **décentrés dans l'espace:** en voyageant en Afrique pour **restituer des pensées africaines sur les mutations de l'Etat dans la mondialisation.**

L'Afrique Sub-saharienne est certainement aujourd'hui l'une des régions du monde la plus apte à nous faire comprendre la nature des **nouvelles formes de gouvernementalité** induites par la mondialisation des économies et à nous éclairer sur **les processus qui conduisent** de la privatisation, des économies à la privatisation des Etats. C'est ce que nous dit le CERI, Centre d'Etudes et de Recherches internationales en conclusion de ses travaux, coordonnés par Béatrice Hibou, sur la « *privatisation des Etats* » (1999).

L'Afrique nous est apparue être un **laboratoire de réflexions des plus pertinents à plus d'un titre:** c'est le continent présenté comme l'exemple d'une région **marginalisée, larguée, délaissée** par les nouveaux flux internationaux (commerce régulier, investissements directs à l'étranger, aides publiques bilatérale et multilatérale), peut-être moins par les flux transnationaux (tous les flux qui font fi des frontières, flux d'information, des capitaux, de produits et d'hommes clandestins, ...).

L'Afrique apparaît **également** comme une région du monde qui ne développe **pas ou peu de pensées sur son devenir.** Les principales pensées différentes du développement sont nées ailleurs: théorie de la « *dépendance* » en Amérique latine, du centre et de la périphérie en Europe, dans le Golfe, en Amérique latine.

L'Afrique n'aurait rien à nous dire d'autre que **l'histoire courte** d'une conscience de la domination, de la rage des opprimés. Histoire courte de la traite des esclaves à l'économie de comptoirs (du caoutchouc, de l'ivoire, du diamant, ...), histoire d'une mise en dépendance progressive réassurée, réarrimée par la nouvelle tutelle internationale, les politiques d'ajustement structurel de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, les politiques de l'Organisation mondiale du Commerce légalisant la mainmise sur son réservoir de ressources génétiques par la codification des droits de propriété intellectuelle du capital international.

**Histoire courte de l'Etat également:** alors que l'Etat, sous ses formes progressives d'Etat-nation, d'Etat social a mis près de huit siècles à se former en Europe, à devenir une forme de mise en tutelle légitimée des populations, l'Afrique n'a appris à domestiquer cette forme de gouvernement des hommes et des choses que depuis la fin de la colonisation; forme de gouvernement introduite, pour reprendre les mots d'Etienne Le Roy, historien, membre du GEMDEV et Directeur du Laboratoire d'Anthropologie juridique de Paris I, comme une « *greffe d'organe* »; histoire courte des relations entre exportateurs et importateurs de l'Etat, histoire courte de co-invention réciproque d'un « *organisme génétiquement modifié* ».

L'Afrique **semble** également **absente** d'une série de lieux où se réfléchit l'évolution des « *modes de gouvernement* » des sociétés à l'heure de la mondialisation, modes de gouvernement aux différentes échelles: locale, nationale, sub-régionale, mondiale. Tout au long de son programme de trois ans, le GRESEA a investi des lieux de réflexion transcontinentales, ainsi

- La conférence « *Economic Sovereignty in a Globalizing World* » organisée par Focus on Global South en mars 1999 à Bangkok;
- Les forums de réflexion organisés par « *Public Citizens* » en décembre 1999 à Seattle, lors de la Conférence Ministérielle de l'Organisation mondiale du Commerce;
- Les ateliers de réflexion suscités par la Dixième Conférence de la CNUCED à Bangkok en février 2000;
- Le Colloque international « *Hétérodoxie et orthodoxie dans les problématiques de l'économie internationale et du développement* » à Lisbonne en mai 2000.

L'Afrique qui pense son avenir était peu présente à ces rendez-vous. **Pourtant, l'Afrique se pense.** Notre programme de trois ans nous a permis d'abord **d'identifier des lieux, des réseaux** de recherche où, en Afrique et en Europe, des penseurs africains et européens construisent, en les croisant, des problématisations de ce qui arrive à l'Etat en Afrique, de lancer ensuite avec eux des **partenariats de réflexion** sur les résistances à la globalisation, ou davantage sur les pensées de résistance. Lieux, Réseaux comme

- le **CODESRIA** à Dakar, Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique. Le CODESRIA anime depuis 15 ans des réseaux de recherche en perpétuelle mutation: ainsi d'une recherche axée sur la centralité de l'Etat à des interrogations sur les mouvements sociaux, les expressions multiples de leurs besoins d'Etat, de leurs négociations d'Etat.
- le **GEMDEV** à Paris, groupement d'intérêt scientifique d'équipes de recherche sur l'Economie mondiale, le Tiers-Monde et le Développement. Lieu de réflexions interdisciplinaires où historiens, géographes, anthropologues, économistes du développement, y croisent des interrogations sur le développement et l'économie mondiale. Le GEMDEV s'est associé au CODESRIA depuis 1995, année qui vit un colloque et des publications sur les « *Avatars de l'Etat en Afrique* », avatars entendus comme les métamorphoses ou transformation d'une institution de gouvernance.
- Le **CERI**, Centre d'Etudes et de Recherches internationales, membre du comité de rédaction de la revue « *Politique Africaine* », lieu de travail collectif de chercheurs français, africains, canadiens, américains. A contre-courant d'idées dominantes sur le dépérissement de l'Etat, le CERI développe des travaux de sociologie historique de l'Etat, s'efforçant d'interroger les redéploiements de l'Etat. Sa dernière publication (1999, Editions Karthala) formule l'hypothèse de la « *privatisation des Etats* », après avoir exploré les modalités de la « *criminalisation des Etats en Afrique* » (1997, Editions Complexe).
- Le **Forum du Tiers-Monde** animé par Samir Amin à Dakar, le **Centre Tricontinental (CETRI) en Belgique**, associés dans la revue « *Alternatives Sud* » qui invite des chercheurs du Sud à travailler sur les ajustements

« *culturels* » produits « *dans les têtes* » par les forces agissantes de la mondialisation.

La fertilité de ces lieux et réseaux avec lesquels nous échangeons est d'être **pluridisciplinaires**: tous ils ont comme ressource **de multiplier les points de vue d'analyse, de se décentrer**; ils entrecroisent les points de vue du géographe, de l'historien, de l'anthropologue, de l'économie politique, du politologue pour comprendre les évolutions de l'Etat, comment elles déterminent les évolutions des stratégies des mouvements sociaux.

Par cette pratique de regards multiples, croisés, mis en discussions, ils génèrent des **pensées « indociles »**, pour reprendre le titre de l'ouvrage d'Achille Mbembe, « *les Afriques indociles* » .

Au fur et à mesure de notre fréquentation de ces lieux et réseaux et des échanges avec eux, nous avons construit la **charpente de la présente publication**, destinée à rendre compte de ce partenariat de pensée.

**Dans une première partie**, nous tenterons de restituer pourquoi, pour les pensées de résistance, comprendre l'Etat, c'est comprendre l'histoire de son insertion dans la mondialisation.

Contrairement à certaines évidences, l'Afrique n'est pas en marge; son insertion est adéquate, fonctionnelle; l'Afrique s'inscrit dans des réseaux internationaux, transnationaux et ces réseaux tiennent l'Afrique. L'insertion de l'Afrique dans la mondialisation s'exprime par des réorganisations de l'espace, des frontières et de l'imaginaire des frontières: qu'il s'agisse des frontières ethnique/Etat, sujet/citoyen, public/privé, légal/illégal, guerre/paix.

Une invitation à comprendre comment la guerre, les conflits esquissent peut-être la recherche d'une sortie de l'Etat et de l'invention d'autres modes de gouvernement des sociétés.

**La deuxième partie** essaie de rendre compte du travail d'élaboration d'hypothèses réalisé avec nos partenaires: la mondialisation, loin de signer l'affaiblissement, le retrait ou le dépérissement de l'Etat, un Etat qui serait contourné à la fois par en haut -les régulations privées des acteurs économiques et financiers- et par en bas -les pratiques d'une société appelée universellement « *civile* », la mondialisation donc s'accompagnerait de l'émergence de nouvelles formes de gouvernementalité: l'Etat, une force dotée de légitimités internationales, mais inscrit dans un champ de forces, partage son pouvoir de régulation avec d'autres points d'exercice du pouvoir: les forces de la finance et du commerce international, les institutions auto-investies d'une tutelle internationale sur les corps et les esprits des Etats, les mafias, les sociétés civiles, les ONG, ...

Il s'agit ici de comprendre comment, en déléguant à des intermédiaires privés une série de fonctions, l'Etat continue sa formation et comment les paramètres du pouvoir et ceux de la résistance se déterminent mutuellement. On montrera également comment l'Afrique est un laboratoire de modes inédits de privatisation de l'Etat, au travers de la gestion de son endettement, de la négociation internationale de la souveraineté reconnue à ces Etats, fussent-ils fantômes ou « *quasi-Etats* ».



**La troisième et dernière partie** veut restituer comment les chercheurs africains établissent un besoin d'Etat. Ces chercheurs ont entrepris de délégitimer le discours de la tutelle internationale. Celle-ci, après avoir coinventé le discours sur l'Etat développeur et défini ses procédures, s'acharne à le délégitimer. Les registres « faire place au marché », « *libérer la société civile* » et donner droit cité au privé ainsi qu'aux ONG, les discours sur une bonne gouvernance cadrée formellement dans des institutions d'une démocratie de marché, font florilège. Les travaux du CODESRIA montrent que ces registres sont historiquement datés; ce sont ceux qui ont permis au capitalisme de s'approprier la démocratie. Ils montrent d'une part que les appareils d'Etat africains rusent avec ces registres, d'autre part que les résistances et stratégies des mouvements sociaux en Afrique n'empruntent pas ces registres.

**Cette dernière partie** traite des « *besoins d'Etat* » qui s'énoncent en Afrique. Autant les stratégies de délégitimation de l'Etat sont relativement clarifiées, autant il reste à comprendre comment s'expriment, dans la pratique des mouvements sociaux, des recompositions d'Etat, expressions de besoins d'Etat, eux-mêmes à mettre à jour.

Avec le CODESRIA, le GEMDEV, on a tenté de comprendre « *les espaces anétatiques* », espaces du social où l'Etat est absent et où les forces sociales réinventent l'Etat. Avec tous les risques d'une telle frontière: risques d'une part que l'Etat se désocialise, s'absente des lieux de la demande et de la pratique sociale; risques d'autre part que le social se dépolitise, se pense et se pratique en dehors du politique.

Cette publication entend approfondir une méthode de travail du GRESEA pour alimenter la construction de débats « *progressistes* ». C'est la raison d'être du sous-titre double « *voix multiples - textes à l'appui* ».

Sous-titres avec lesquels nous avons exercé rigueur

- voix multiples sont celles de partenaires de pensée, partenaires pratiqués, s'étant déjà eux-mêmes « *essayé* », confrontés;
- textes à l'appui; textes courts mais suffisants pour montrer le développement d'une pensée.

# PREMIERE PARTIE

## COMPRENDRE L'ETAT DE L'ETAT EN AFRIQUE, C'EST COMPRENDRE SON INSERTION DANS LA MONDIALISATION ? SON APPRIVOISEMENT DU TEMPS MONDIAL

### 1. INTRODUCTION: CINQ HYPOTHESES

Les discours dominants sur la place de l'Afrique dans la mondialisation s'énoncent sur le registre de la **marginalisation**: l'Afrique serait en marge, incapable de tirer parti des nouvelles opportunités internationales. L'inertie structurelle de son tissu économique et de son insertion dans les échanges internationaux - lisible dans le maintien d'une très forte **spécialisation** dans les produits primaires (baisse de 4% seulement entre 1970 et 1990), maintien particulièrement impressionnant au regard de ce qu'on observe dans l'ensemble des autres pays en développement (baisse de 42% sur la même période) - exprimerait son inadéquation par rapport aux opportunités de la nouvelle division internationale du travail, aux bénéfices de la mondialisation.

Et si cette inadéquation était la « **forme même de l'adéquation** »? Et si l'Afrique n'était pas bien « **insérée** » à une place utile?  
Telles sont les principales interrogations portées par les réseaux de recherche africains.

Achille Mbembe énonce ainsi, dans son livre publié par le CODESRIA en 1999 « *Le gouvernement privé indirect* », qu'on ne peut comprendre ce qui arrive à l'Etat en Afrique sans placer au centre de l'analyse trois lignes de

force historiques majeures que représentent, d'un côté « *l'éviction de l'Afrique des marchés réguliers mondiaux; de l'autre les formes particulières de son intégration dans les circuits de l'économie parallèle internationale; et enfin le fractionnement de la puissance publique qui accompagne ces deux processus. En effet, à travers les formes apparemment inédites d'insertion dans le système international et les modes d'exploitation économique qui en sont le corollaire, sont en train de prendre corps, presque partout sur le continent, des formules de la domination toutes aussi inédites* ».

Les travaux du CODESRIA sur les processus de « *transition politique* » en Afrique, sur l'émergence du « *gouvernement privé indirect* » ainsi que les travaux du CERI tant sur l'hypothèse de la « *criminalisation de l'Etat en Afrique* » que sur l'hypothèse de « *l'Etat en voie de privatisation* » nous proposent des outils de lecture pour comprendre les différentes modalités d'une insertion bien « *fonctionnelle* » de l'Afrique dans la mondialisation.

### Ces travaux articulent cinq hypothèses:

- **Première hypothèse**

Dès leurs « *indépendances* », les modalités de l'intégration africaine au commerce mondial ont largement influencé les formes qu'ont épousées les Etats post-coloniaux.

- **Deuxième hypothèse**

L'Afrique continue à « **gérer sa dépendance** »; **l'extraversion** a toujours constitué une **ressource étatique**.

Ce qu'il y a de neuf aujourd'hui, c'est que cette gestion de l'extraversion prend de plus en plus souvent une forme privée.

- **Troisième hypothèse**

L'insertion de l'Afrique dans la mondialisation prend deux formes principales, coexistantes simultanément:

- la **poursuite d'une insertion rentière** dans la mondialisation; les ressources énergétiques et minières concentrent la majorité des flux d'investissement direct à l'étranger, consolidant dans quelques pays la forme d'Etat rentier;
- le **basculement** de pans entiers de l'économie africaine dans des **filières souterraines**: trafics de toutes sortes (armes, diamant, ...), activités spéculatives liées aux mouvements **transnationaux** illicites de l'argent.

- **Quatrième hypothèse**

Un des impacts de la mondialisation en Afrique est **l'émergence de nouveaux territoires de circulation de richesses** où l'activité **régulatrice** de l'Etat se trouve **partagée** avec d'autres sources privées et transnationales.

- **Cinquième hypothèse**

En Afrique, « **l'apprivoisement du temps** » de la mondialisation passe par la domination de l'espace, sa mise en mouvement et la circulation de ses ressources. Il en résulte des **formes de violence** qui se traduisent en destruction physique des personnes (massacres de civils, génocides) et

exploitation primaire des biens. Ces formes de violence (dont la guerre) participent de la mise en place de **figures de la souveraineté**, qui, se situant nettement en dehors de l'Etat, reposent sur la confusion entre puissance et état de fait, affaires publiques et gouvernement privé.

## 1. 1. PREMIERE HYPOTHESE

Les modalités de la participation au commerce international ont largement déterminé les formes des nouveaux Etats indépendants en Afrique.

A cet égard, les analyses d'A. Mbembe sur l'économie des comptoirs en Afrique (1992) et de J. F. Bayart sur l'économie du ventre (1997) mettent bien en évidence que les formules étatiques coloniales ont fait l'objet d'une **réappropriation** par les Africains dans le cadre des procédures d'accumulation qui se déroulèrent à l'époque coloniale. Tant sous la colonisation qu'après, une constellation d'intérêts autochtones s'est forgée progressivement. Mettant à profit la volonté des firmes étrangères de contrôler le marché indigène, de nombreux commerçants africains parviennent à se faire confier la distribution de produits et à se tailler des positions d'intermédiaires entre les firmes coloniales et les consommateurs locaux. Cette constellation d'intérêts entre la bureaucratie et les milieux d'affaires locaux et leurs alliances respectives avec le capital international ont largement influencé la mise en forme des Etats indépendants.

### Texte à l'appui n° 1:

#### ***Les relations avec l'international: une assise pour faire l'Etat***

*Il s'avère que, dans leur facture récente - et tout en participant d'un universel du politique - les entités étatiques africaines reposaient sur des bases sociales éminemment autochtones. Ces bases sociales variaient naturellement d'un pays à l'autre, d'une région du continent à l'autre, et parfois au sein d'un même pays. Au demeurant, une interprétation conséquente de cet enracinement local ne peut guère faire l'économie des connexions que ces appareils (et les forces politiques qui les contrôlaient) entretenaient, simultanément, avec le système international. Dans certains cas, ces connexions internationales et les formes locales de la régulation sociale étaient rendues possibles grâce à l'exploitation d'une ressource minière de prédilection (cas des diamants en Sierra Leone, de l'uranium au Niger, du cuivre en Zambie). Dans d'autres, l'agriculture de rente constituait le fondement matériel de la puissance publique. Tel était le cas, non seulement dans les régions où un produit unique (cas de l'arachide au Sénégal ou du coton au Tchad) exerçait sa « dictature » sur l'ensemble des échanges sociaux et marchands, mais aussi là où la combinaison entre l'agriculture de rente, l'agro-industrie d'exportation et une gamme de petites unités industrielles avait donné lieu à un début de diversification (cas de la Côte d'Ivoire, du Kenya, du Zimbabwe et, dans une moindre mesure, du Cameroun).*

*Dans d'autres cas encore, l'exploitation intensive d'une ressource rare servait - du moins à certaines périodes - de locomotive à l'amplification des inégalités, à l'expansion du pouvoir d'Etat et à sa valorisation, et à la distribution des utilités. Ce fut, dans les années soixante-dix, le cas du pétrole au Nigeria. Certains autres Etats combinèrent l'exploitation des ressources agricoles (bois tropicaux, cacao, café, huile de palme, bananes, tabac, thé) et du sous-sol (fer, cuivre, manganèse, cobalt, pétrole, ...) pour échafauder des systèmes d'inégalité et de domination plus ou*

*moins viables (Cameroun, Gabon, Côte d'Ivoire, Zimbabwe), ou alors pour soutenir des guerres prolongées, l'entreprise guerrière (war-making) devenant le ressort même de la construction de l'Etat (state formation) ou de sa destruction (cas de l'Angola).*

*Quoiqu'il en soit, qu'ils aient bénéficié d'une ressource principale ou de plusieurs; qu'ils aient été financés par leurs paysanneries, qu'ils aient été « assistés » ou qu'ils se soient endettés, les modalités de l'intégration africaine au commerce mondial ont largement influencé les formes qu'ont épousé les Etats postcoloniaux et la façon dont les élites au pouvoir se sont insérées dans les filières internationales. Les revenus tirés de ces transactions ont, en effet, contribué à (1) à structurer les systèmes locaux d'inégalité et de domination; (2) à faciliter la constitution des coalitions ou à envenimer les luttes factionnelles; (3) à déterminer les types de soutiens extérieurs dont ces élites ont bénéficié.*

*Les formes d'exploitation locale de la force de travail (régimes d'imposition, niveau des prélèvements, ...), bref, la structuration des rapports entre Etat, marché et société dépendaient également des modalités de cette insertion dans les échanges mondiaux. Comme autrefois avec le commerce précolonial à longue distance, c'est notamment grâce aux revenus tirés de ces échanges que les relations d'assujettissement ont pu être financées, la rareté évitée, les valeurs créées, les utilités consommées et, qu'en définitive, un procès d'« indigénisation » de l'Etat a pu être mené.*

Achille Mbembe, « *Du gouvernement Privé Indirect* », CODESRIA, 1999.

Dans son livre « *Citizen and Subject. Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism* » (1996), Mahmood Mandani, historien animant les réseaux de recherche du CODESRIA sur les mouvements sociaux, renforce cette lecture. Dès leur naissance, souligne-t-il, les Etats africains étaient des « **régimes de portier** », **faibles** face aux réseaux et regroupements sociaux à l'intérieur de leur pays, **faibles** face au capitalisme extérieur et aux puissances occidentales, vivant de leur **rôle d'interface** entre intérieur et extérieur et tentés de parasiter et de miner les structures mêmes de production de richesse.

## 1. 2. DEUXIEME HYPOTHESE

L'Afrique continue, dans son économie politique du pouvoir, à « **gérer** » sa **dépendance**.

Depuis la traite des esclaves et l'économie des comptoirs, l'histoire de l'Afrique est celle d'une mise en dépendance progressive.

De nombreux groupes sociaux africains ont bâti des **stratégies** sur cette situation et ont tiré, pour les plus puissants d'entre eux, de véritables **rentes**: la participation aux différents courants esclavagistes contrôlés par les marchands européens ou musulmans, la collaboration avec le colonisateur, l'intériorisation sélective et détournée des mesures d'ajustement structurel, l'adoption du discours de la démocratisation, la création d'ONGs pour privatiser la société civile sont autant d'illustrations de ces tentatives d'**instrumentalisation politique ou économique des contraintes externes**.

L'**extraversion** a toujours constitué, en Afrique Sub-saharienne, une **ressource étatique**, voire une rente, comme le souligne Béatrice Hibou: utilisation des ressources externes pour gérer des conflits internes, poids des conditionnalités extérieures transféré sur une grande masse de la population, alliance avec des acteurs étrangers pour raffermir le pouvoir central, ... ont constitué, depuis les indépendances au moins, des modalités de l'insertion internationale et de l'action politique interne. A l'heure actuelle, faire appel à des sociétés étrangères privées pour gérer les douanes, exploiter des enclaves minières ou faire régner la sécurité, ce n'est pas permettre une recolonisation; c'est gérer la dépendance en permanence. La **spécificité de la trajectoire économique** de l'Afrique, trajectoire rentière et non productive, explique cette capacité à gérer la dépendance de façon à la perpétuer sans en être affecté dans son fonctionnement. Ce qu'il y a de **neuf** aujourd'hui est que cette gestion de l'extraversion prend de plus en plus souvent une **forme privée**.

**Texte à l'appui n° 2:**

***Une gestion privée de l'extraversion***

*On voit ainsi les Etats africains faire jouer la concurrence entre puissances étrangères sur les privatisations des entreprises publiques, sur l'obtention de contrats de gestion ou sur le contrôle de zones franches: on voit s'exercer cette concurrence entre la France et les Etats-Unis ou entre pays européens et pays asiatiques pour la reprise des raffineries, des télécommunications ou des cimenteries; entre Etats-Unis, Grande-Bretagne et Afrique du Sud pour le choix des sociétés de sécurité; et entre différentes « mafias » pour le contrôle de zones ou territoires francs. Le desserrement de la contrainte extérieure se fait par appel à des banques ou des entreprises privées, aussi bien en ce qui concerne les ressources financières que le technologies. En Angola, seules des sociétés privées (banques privées gageant leurs prêts sur du pétrole ou directement entreprises pétrolières) sont aujourd'hui appelées à fournir de nouveaux prêts ou à renégocier la dette. Au sud du Sahara, en raison à la fois de la lassitude des intervenants publics traditionnels et de l'intérêt personnel des dirigeants africains, les transferts de technologies sont aujourd'hui principalement le fait de sociétés privées, aussi bien dans le domaine de la gestion (avec les sociétés de surveillance, les sociétés de conseil et autres filiales de banques ou assurances) que dans le domaine militaire (avec les sociétés de sécurité privées).*

Béatrice Hibou, « *La Privatisation des Etats* » sous la direction de Khartala, 1999.

## **1. 3.TROISIEME HYPOTHESE**

Les **nouvelles donnes de la concurrence internationale** (délocalisation d'entreprises à la recherche d'avantages liés aux faibles coûts de la main-d'œuvre, essor des industries dans les zones franches, stratégies de mondialisation des entreprises, globalisation des marchés, volatilité des flux de capitaux et la dérégulation des échanges intervenue dans les années 80) ont contraint les économies africaines à se repositionner au sein de l'espace mondial.

Pour comprendre les modalités de ce repositionnement, Achille Mbembe propose une hypothèse: celle de l'« **enchevêtrement** »; adossée à son histoire, l'Afrique apprivoise le temps de la mondialisation de plusieurs manières et **avance vers plusieurs directions, simultanément**: ainsi, poursuivre une insertion rentière dans la mondialisation; sortir de l'économie internationale régulière et formelle pour profiter des opportunités transnationales d'activités spéculatives et de trafics.

### **1. 3. A. Première direction: poursuivre une insertion rentière dans la mondialisation.**

De nombreux Etats, Nigeria, Angola, Congo-Brazzaville, République Démocratique du Congo, Afrique du Sud, ... y sont invités. Ce sont eux qui concentrent la majeure partie des IDE (investissements directs à l'étranger). Les Etats concernés sont intéressés: la gestion centralisée dans le budget de l'Etat - rarement officialisé - permet de gérer des **lieux parallèles d'enrichissement** ou d'**opportunités** d'acquérir des ressources.

La gestion centralisée des rentes pétrolière, minière, agricole dans l'appareil d'Etat et le poids pris par le secteur public au sein du système productif s'éclairent par la nécessité pour l'Etat rentier de répondre simultanément à deux fonctions: la fonction **d'accumulation**, convertir les rentes en capital productif et la fonction de **légitimation**, c'est-à-dire garantir la reproduction de l'appareil de capture de la rente pour lui-même. La fonction de reproduction propre à cette catégorie d'Etats rentiers passe à la fois par la distribution de **moyens de consommation**, le clientélisme et l'accumulation de **moyens de coercition**: dépenses militaires, financement de structures paramilitaires de maintien de l'ordre et de répression. L'imbrication entre fonction d'accumulation et fonction de légitimation a rendu possible la généralisation d'une « **économie d'allocation** » (A. Mbembe). L'obtention d'intrants subventionnés, l'octroi de licences d'importation, l'usage extensif du découvert bancaire, les exonérations fiscales, l'aval de l'Etat pour des emprunts à l'étranger, l'annulation des dettes des entreprises, l'accès préférentiel au marché d'Etat ont constitué autant de **moyens de prédation** sur le bien commun et de sources de profits pour les classes sociales autochtones investissant l'appareil d'Etat à leurs fins et pour les courtiers et négociants étrangers qui émargeaient substantiellement aux diverses rentes. Illustrations de ces processus: les **exportations illégales de produits pétroliers**, sur lesquels l'Etat ne perçoit pas de taxes, souvent par l'entremise de militaires, sont estimées à **16%** de la production effective de produits raffinés au Nigeria. Le rapporteur spécial des Nations unies, l'avocat sénégalais Bacr Waly Ndiaye, a pointé le rôle ambigu du Nigeria qui contrôle la force d'interposition ouest-africaine (Ecomog) au Liberia: « *La guerre civile au Liberia est pour le Nigeria une vaste occasion de trafics, du simple soldat qui revend son arme et fait main basse sur le petit butin, au général qui organise la collecte et le trafic de pétrole depuis Lagos* ».

Au sommet de l'Etat nigérian, les militaires ont **détourné** des montants considérables de revenus du pétrole. Le rapport Okigbo, commandé en 1993 par le général Abacha, a notamment fait état du détournement de 12 milliards de dollars en 1993. Ces derniers provenaient de revenus

additionnels après l'augmentation des prix du pétrole pendant la guerre du Golfe. Le détournement se réalisait par la **sous-facturation** des exportations qui se faisait au détriment de l'organisme public, la NNPC - qui recevait moins que le prix du marché ou enregistrait des recettes correspondant à des quantités moindres que celles réellement vendues sur le marché - et au bénéfice conjoint de banques et de hauts fonctionnaires et hommes politiques.

Sous l'**effet conjugué** de la baisse de ses revenus pétroliers, des programmes d'ajustement structurel imposés pour le service de la dette et de ces détournements de fonds, le Nigeria ne dispose plus, au milieu des années 90, des ressources financières suffisantes pour respecter les règles de distribution aux 36 états et collectivités territoriales. La politique d'austérité, résultant des programmes d'ajustement structurel pratiquée depuis 1986 par les régimes militaires successifs, s'est, elle aussi, accompagnée d'un **contrôle** de plus en plus **personnalisé des circuits d'allocation** des ressources dans les Etats fédérés, accentuant la confusion entre intérêts publics et privés.

L'ampleur prise par le **trafic des drogues** au **Nigeria** souligne aussi, depuis le début des années 90, comment, exclus de la répartition de la manne pétrolière, des pans entiers de la société s'adonnent à des trafics de tous genres. Selon le rapport 1993 de l'Observatoire géopolitique des drogues, 25% de l'héroïne arrivant aux Etats-Unis transiteraient par le Nigeria et plus récemment par le port libre de Montrovia devenu un relais à la faveur de l'engagement militaire du Nigeria sous couvert de l'Ecomog au Liberia. Fin des années 80, le Nigeria se situait au troisième rang mondial pour le nombre de ressortissants arrêtés à l'étranger pour trafics de drogues. Le narco-trafic au Nigeria est révélateur de la « **criminalisation d'une économie** », pour reprendre le titre de J. F. Bayart, qui, partant à la dérive depuis la chute des prix du pétrole, s'enfonce dans l'informel et les trafics illicites. Le narco-trafic au Nigeria apparaît être le fait d'opérateurs privés, un réseau de négociants IBO, et ne pas impliquer directement l'armée et la classe politique du Nord du Nigeria qui domine le système politique depuis l'indépendance. Cependant, ces dernières cautionneraient ces trafics illicites en monnayant leurs services tout en continuant à vivre des formes plus classiques de prédation et de fraude qu'autorisent la captation des ressources naturelles comme le pétrole, le négoce d'import-export.

Les politiques d'ajustement structurel des années 90 vont aggraver des processus d'exclusion socio-économique, - aggravation du chômage et baisse du niveau de vie - renforçant ce basculement d'une grande partie de la population dans l'économie parallèle, écartant de nombreuses communautés encore plus d'un partage des gains de l'exploitation pétrolière, facteurs propres à favoriser la montée de l'intégrisme religieux et à exacerber les tensions régionales déjà vives.

Pour Hakim Ben Hamouda du CODESRIA, une **analyse** sur les vingt dernières années des secteurs de l'économie africaine où se concentrent les **flux d'investissement direct** à l'étranger, ainsi que des parts de l'Afrique dans les **échanges mondiaux** de produits agricoles, industriels, manufacturiers, miniers et énergétiques, montre clairement un « **retour en**



**force de l'insertion rentière dans la mondialisation** ». « Les tendances naturelles et passives de la mondialisation se traduisent par la gestation d'une nouvelle insertion de l'Afrique dans la mondialisation. Cette nouvelle insertion s'exprime dans l'essoufflement des dynamiques de croissance des activités agricoles et manufacturières du continent et un développement rapide des secteurs miniers et énergétiques ». Ainsi, entre 1980 et 1995, la part de l'Afrique dans les exportations mondiales de minerais et de minéraux est passée de 6 à 13,5% du total. On estime à plus de 200 le nombre de compagnies minières internationales présentes sur le continent, avec l'entrée en force de nouveaux opérateurs: juniors canadiens, sociétés sud-africaines, hommes d'affaires asiatiques. Hakim Ben Hamouda ajoute que cette tendance à l'accroissement des investissements et des activités minières et pétrolières laissées en friche dans les années 70, « se traduit par **l'émergence de nouvelles figures extra-étatiques** dans nombre de pays africains; il s'agit des grandes compagnies transnationales qui commencent à jouer un rôle politique majeur dans ces pays ». Rôle visible dans les tentatives pour privatiser les normes de protection de l'environnement et privatiser les tâches de sécurité pour leurs installations.

Plus largement, les travaux du CERI et du CODESRIA insistent sur une caractéristique nouvelle de cette insertion rentière: pétrole, produits miniers, diamants, toutes ces ressources de l'extraversion sont propices à une criminalisation de l'Etat en Afrique, comme d'ailleurs en d'autres régions du monde, l'Europe de l'Est et le bassin de la Mer Caspienne le montrent tout aussi bien.

**Texte à l'appui n° 3:**

***Exportation de produits primaires et criminalisation de l'Etat***

« L'exploitation des mines et du pétrole en enclaves, parfois offshore, permet aux détenteurs du pouvoir de négocier avec les grandes firmes sur la base de profits communs. Selon les experts pétroliers, les pays de l'OPEP conserveraient, en moyenne, environ 75% des recettes pétrolières pour le budget des Etats, en tenant compte des dépenses de fonctionnement à la charge des budgets; mais, dans les pays africains, ce pourcentage se situerait, au mieux, entre 55 et 70%. La différence profiterait à la fois aux compagnies pétrolières et aux élites africaines. Dans la période actuelle de baisse des marges intermédiaires, les compagnies semblent d'ailleurs se concerter pour diminuer les commissions offertes par l'attribution de contrats, tout en maintenant des marges supérieures à celles qu'elles obtiennent sur les autres continents. De la même façon, la De Beers est réputée signer des contrats sur la production et l'exploitation commerciale des diamants autrement plus intéressants en Afrique que dans d'autres parties du monde.

On retrouve de telles pratiques dans la gestion de l'uranium au Niger, du phosphate au Togo ou de la bauxite et de l'aluminium en Guinée: les sommes budgétisées sont très faibles, voire inexistantes et les redevances sont versées directement aux dirigeants politiques sur des comptes étrangers.

...

La situation actuelle fait penser à l'économie de comptoir caractéristique de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Dans l'exploitation du diamant, des forêts, du caoutchouc ou des différents minerais, on retrouve aujourd'hui non seulement cette même organisation de l'économie en une série d'enclaves, mais aussi et surtout les mêmes

*arrangements entre hommes d'affaires étrangers et élites africaines aux dépens de l'ensemble de la population africaine; et parfois les mêmes recours à la force et aux polices privées.*

*La libéralisation n'a eu que peu d'effets en la matière. Le démantèlement des grands offices ou des caisses, ou encore les programmes de privatisation de l'exploitation des produits miniers n'ont que très peu perturbé l'organisation, déjà « privatisée » de fait, des principales ressources économiques du continent. Ce sont les mêmes opérateurs économiques, le plus souvent étrangers, et les mêmes acteurs politiques africains qui continuent à contrôler ces secteurs.*

*Cette organisation centralisée, politisée et de facto privatisée est particulièrement propice à la criminalisation des économies africaines.*

...

*Malgré la technicité et le contrôle du marché pétrolier, on ne peut s'empêcher de soupçonner la Nigerian National Petroleum Corporation de blanchir de l'argent de la drogue grâce à l'opacité de sa gestion et à l'impossibilité de contrôler le volume de ses exportations. »*

J. F. Bayart, S. Ellis et B. Hibou, « *La criminalisation de l'Etat en Afrique* », Editions Complexe, 1997.

### **1. 3. B. Deuxième direction: sortir de l'économie internationale régulière et formelle pour profiter des opportunités transnationales d'activités spéculatives et de trafics.**

Pour les pays ne disposant pas comme ressource principale de ressources du sous-sol permettant l'insertion rentière dans la mondialisation, les travaux du CODESRIA et du CERI formulent l'hypothèse qu'à la faveur des politiques des politiques d'ajustement structurel, levier principal d'insertion forcée dans la mondialisation, il va se passer un déplacement des rentes.

Ainsi, Béatrice Hibou diagnostique que les rentes, auparavant situées sur des lieux de production (sur les activités économiques via les mesures de protection, les financements d'investissements productifs, les marchés publics, ...) sont de plus en plus intensément déplacées vers des lieux de simple circulation des richesses (rentes sur la fraude et la contrebande, sur la circulation des produits illégaux, sur le détournement de l'aide budgétaire, ...).

#### **Texte à l'appui n° 4:**

##### ***La mondialisation: temps court et mouvements longs***

*Dans les pays de l'Afrique utile, la configuration générale du marché, la base industrielle, la structure des rapports entre la bureaucratie et les milieux d'affaires locaux, puis la nature de leurs alliances respectives avec les firmes multinationales ne permettaient, ni d'accéder à de nouvelles technologies et de nouveaux réseaux de distribution, ni d'accumuler un savoir-faire manufacturier substantiel, ni de susciter un dynamisme entrepreneurial qui aurait pu aider ces contrées à répondre, de façon créative, aux contraintes de l'économie mondiale, ainsi que cela s'est fait ailleurs. Excentrées par rapport aux pays de la Triade (Amérique du Nord, Europe occidentale, Asie-Pacifique), mais davantage encore parce que les structures locales d'incitation étaient peu performantes et parce qu'il n'était guère possible d'y retrouver les combinaisons productives recherchées par le capital international, ces économies ne pouvaient pas non plus tirer avantage de la délocalisation pour, soit*

*fournir des débouchés pour les industries de biens intermédiaires, soit permettre des investissements orientés vers des produits à haute technologie destinés à l'exportation, ou encore se spécialiser dans les activités financières internationales.*

*Du coup, elles n'ont pu s'insérer, de manière active et profitable, dans la nouvelle division internationale du travail. L'on comprend que, dans ces conditions, la nouvelle vague d'internationalisation du capital soit en passe de les ignorer*

...

*A cette incapacité à tourner les facteurs internationaux à son avantage, il faut ajouter l'extraordinaire contrainte que représente la compression, à l'échelle planétaire, du temps de la finance et sa réduction à un temps purement informatique. Cette mutation n'est pas sans lien avec le développement des nouvelles technologies de communication et de paiement. Or, le décalage entre ce temps informatique des opérations financières à l'échelle globale et le temps historique des ajustements économiques réels est allé croissant. L'inertie structurelle des économies africaines aidant, la prime accordée aux activités spéculatives (un des traits de la globalisation) s'est faite au détriment des activités productives. L'une des ondes de choc de cet écart entre plusieurs échelles de temps et de production est le basculement de pans entiers des économies d'Afrique dans le souterrain.*

...

*Une sortie est en train de s'opérer de l'économie internationale régulière et formelle vers des filières de l'ombre dont les tentacules, pour être invisibles, ne sont pas moins mondiales (cas du trafic de la drogue et des armes, des mouvements illicites de l'argent). Cette sortie n'est, ni déconnexion pure et simple, ni « désengagement » en tant que tel, ni même marginalisation au sens strict du mot. Elle est l'une des faces d'un mouvement plus complexe qui se déroule sur une échelle mondiale.*

*Cette insertion dans les circuits de l'économie parallèle internationale n'est pas propre à l'Afrique; ce mouvement touche, en effet, sous des formes plus ou moins différentes, d'autres zones du globe (Amérique du Sud, territoires de l'ex-Union Soviétique, voire plusieurs régions de l'Asie) où il contribue à modifier les modes de formation et de distribution des revenus, les formes de sociabilité, les structures de représentation et de médiation des intérêts économiques et politiques, les conditions d'appropriation des ressources nécessaires à la reproduction des rapports sociaux dominants (cas des impôts et autres prélèvements), les questions relatives à la citoyenneté, voire la nature même de l'Etat.*

...

*En Afrique, la privatisation et les programmes d'ajustement structurel aidant, c'est une économie concessionnaire qui se met en place, faite de monopoles lucratifs, de contrats secrets, d'arrangements privés et de passe-droits dans les secteurs du tabac, du transport, du transit, de l'agro-industrie, des grands travaux d'équipement, du **pétrole**, de l'uranium, du lithium, du manganèse, de l'achat d'armes, de la formation et de l'encadrement d'armées et de milices tribales, du recrutement de mercenaires. Un processus, non de désengagement comme on le prétend, mais de jonction et d'enchevêtrement entre les réseaux internationaux de trafiquants et les négociants locaux s'opère ainsi et fait basculer dans l'économie souterraine des pans entiers de relations internationales de l'Afrique.*

Achille Mbembe, « Du gouvernement privé indirect », CODESRIA, 1999.

## 1. 4. QUATRIEME HYPOTHESE

## **En Afrique, la mondialisation se traduit par une mutation des frontières du pouvoir.**

Tant les chercheurs associés au GEMDEV (tels Babacar Sall dans son étude sur l'« *anétatisme* »), au CODESRIA (tels Achille Mbembe, Mamadou Diouf) qu'au CERI (tels Karine Bennafla dans son étude sur « *la fin des territoires nationaux, Etat et commerce frontalier en Afrique de l'ouest* » et Janet Roitman dans son travail sur « *Les nouvelles autorités régulatrices et transformation de l'Etat dans le bassin du Lac Tchad* ») ont estimé pertinent de s'interroger sur ce qui se passe, en termes de mise en question de la capacité régulatrice de l'Etat-Nation et de l'exercice de la souveraineté, dans de **nouveaux territoires qui semblent se dessiner en Afrique à l'heure de la mondialisation.**

Il s'agit de ces espaces transnationaux et sous-espaces nationaux (par exemple, les économies régionales dépendant de marchés transnationaux de capitaux, de biens, de services ou de main-d'œuvre) et de territoires « *ambigus* », tels les régions transfrontalières.

Les géographes et économistes s'accordent en effet pour enregistrer des déplacements actuels des pôles d'accumulation, auparavant circonscrits dans les territoires nationaux, vers des espaces transfrontières ou vers des zones franches, soustraites aux législations nationales en vigueur régissant l'investissement, le retour des marges de profit, l'application des législations fiscales et sociales.

S'agissant particulièrement de l'émergence de zones trans-frontalières comme nouveaux pôles de circulation des richesses, comme le bassin du Lac Tchad, l'ensemble des chercheurs africains font l'hypothèse que ces formes non nationales d'accumulation, de prédation ou de pillage, ne précipitent pas nécessairement la déliquescence de l'Etat-Nation.

Une hypothèse se vérifie à la lecture de ce qui se passe dans ces nouveaux espaces: la fin de certaines institutions historiques qui régulaient jusqu'il y a peu les communautés (par exemple, le développement économique, le progrès national, la sécurité sociale) a permis à certains **modes d'appropriation** (comme la *razzia*, le butin, la saisie) et aux **figures d'autorité** qui leur sont associées (les milices, les « *douaniers-combattants* », les étrangers) de se poser en sources alternatives d'autorité régulatrice. Ainsi au Tchad, les programmes d'ajustement structurel ont exigé la démobilisation d'une grande partie des forces armées et le dégraissage des effectifs de la fonction publique. Ces conditionnalités internationales ont produit des « **réfugiés économiques et militaires, les déflatés** ». De même, la classe marchande urbaine, qui tirait ses revenus d'emprunts bancaires non remboursés, a été contrainte par la réduction des aides bilatérale et multilatérale de reconfigurer ses activités économiques. Les engagements passés de ces entrepreneurs en tant que transporteurs et fournisseurs de projets de travaux publics ont été reformulés en fonction des nouvelles possibilités d'enrichissement: contrebande d'essence par exemple entre Nigeria, Cameroun, Libye, Soudan, Tchad.

L'ensemble de ces réfugiés, militaires et économiques, « **entrent en brousse** », selon l'expression de Janet Roitman. La transgression des

économies nationales et des régimes politiques est un phénomène de frontière et de brousse. La frontière politique et l'économie de brousse sont définies par de nouvelles conceptions de la richesse (**le butin**) et par de nouvelles manières de se l'approprier (la razzia, les saisies).

Ces activités transrégionales permettent de créer de nouvelles richesses; elles représentent un des rares moyens d'accès aux devises fortes, aux biens de luxe, aux marchés d'armes légères, de minéraux, de pierres précieuses et de drogues.

Les populations qui se trouvaient exclues de la sécurité et du bien-être qui aurait dû être assuré par l'Etat-Nation finissent par estimer que les prestations et dîmes associées à ces « *régulateurs non officiels* » sont **légitimes** puisqu'elles offrent des possibilités d'accumulation, de protection et de services; elles concrétisent l'exercice d'« **un droit à la richesse** », droit confisqué jusqu'ici par ceux qui occupent l'appareil d'Etat.

**Texte à l'appui n° 5:**

***Les effets locaux des processus de globalisation***

*A bien des égards, le scénario dans le Bassin du Lac Tchad illustre les effets locaux des processus globaux. Tandis que des réseaux commerciaux qui traversent les frontières du Cameroun, du Nigeria et du Tchad ont des précédents historiques dans les économies transsahariennes et dans celles du Sahel occidental et oriental, leur résurgence, ces dernières années, est en partie due à l'intégration effective et à l'utilisation inédite des ressources provenant des marchés internationaux. Comme ailleurs sur le continent, la marginalisation de la région par rapport à certains marchés mondiaux (par exemple, les exportations de produits de base agricole) et la prolifération de certaines ressources d'accumulation (les drogues, les armes légères, par exemple) ont abouti à de nouvelles formes d'intégration économique et à des entreprises parfois risquées et donc souvent lucratives: commerce d'armes légères circulant par le Soudan, la Libye, le Tchad, le Cameroun, le Nigeria le Niger et l'Algérie; approvisionnement des conflits au Niger, au Tchad, en République centrafricaine et au Soudan, qui implique le trafic d'essence, de matériel, de produits électroniques, de grain, de ciment, de détergent, de voitures (la plupart du temps volées) et de 4X4; commerce de l'ivoire autour du Lac Tchad et de la République centrafricaine; transport de drogues entre le Croissant pakistanais, le Nigeria et l'Europe de l'Ouest; banditisme à grande échelle et extrêmement bien organisé.*

...

*Ces entreprises sur les frontières de création de richesses sont indispensables à la consolidation du **pouvoir** étatique, même si le pouvoir d'Etat partage son activité régulatrice avec les acteurs transnationaux de l'économie de frontière. Elles sont aussi indispensables à l'économie urbaine, très dépendante de cette économie de brousse. Au Zaïre, par exemple, les jeunes urbains qui ont migré vers les zones rurales le long de la frontière angolaise pour prendre part à l'économie du diamant, se sont trouvés intégrés dans une économie dollarisée, l'économie de brousse par rapport à la ville, devenant la source même de marque de richesse et de consommation.*

*Les revenus obtenus grâce à ces activités commerciales et financières réalisées en brousse sont le plus souvent réinvestis en ville.*

...

*Ces réseaux militaro-commerciaux, auxquels s'associent les « réfugiés » de l'ajustement, non seulement n'ébranlent pas le pouvoir étatique mais le servent.*

*En effet, s'approprier des revenus liés aux réseaux d'accumulation régionaux et transnationaux - et par conséquent s'arranger et collaborer avec les figures de pouvoir financier et d'autorité régulatrice qui leur sont associées - signifie créer de la richesse pour des activités hors-budget (par exemple, l'embauche de compagnies de sécurité privées telles que les gardes présidentielles ou le financement des partis politiques), mais aussi pour des fonctions étatiques (la paie des fonctionnaires ou le financement des conflits extérieurs). En ce sens, les réseaux régionaux décrits ici constituent une ressource et contribuent aux logiques politiques de la prédation, caractéristiques de l'exercice historique du pouvoir étatique en Afrique.*

*On a pu remarquer à juste titre que la consolidation de l'Etat sur le continent se produit actuellement par des moyens indirects (c'est-à-dire non bureaucratiques). Cela est dû en grande partie à l'émergence et à la dérégulation de certains marchés (par exemple les armes légères, les mercenaires, les compagnies de sécurité privées). On peut cependant se demander si cet exercice du pouvoir via des médiations indirectes constitue un nouvel aspect du pouvoir étatique en Afrique.*

*Comme l'a affirmé Achille Mbembe dans un autre contexte, il s'agit d'une tentative « de redéploiement des réseaux de réciprocité, de prestation et de compensations autrefois amalgamés au sein du parti unique ».*

*Dans le Bassin du Lac Tchad, les régimes d'accumulation régionaux et transnationaux sont aujourd'hui essentiels pour exploiter les rentes extérieures; ils représentent un autre moyen de s'intégrer dans l'économie mondiale. Les figures de régulation associées à ces régimes s'avèrent fondamentales pour la consolidation du pouvoir étatique, même si elles contribuent à ébranler l'autorité régulatrice de l'Etat. Et elles représentent, à travers la production de richesse sur la frontière, un lieu où les effets tentaculaires du pouvoir étatique sont redéployés dans sa recherche de moyens à redistribuer.*

*Janet Roitman, « Le pouvoir n'est pas souverain. Nouvelles autorités régulatrices et transformations dans l'Etat dans le Bassin du Lac Tchad » in « La privatisation des Etats » dirigé par Béatrice Hibou, Paris, Karthala, 1999.*

## 1. 5. CINQUIEME HYPOTHESE

**En Afrique, l'appropriation du temps de la mondialisation passe par la dénomination de l'espace, sa mise en mouvement et la circulation de ses ressources.**

1. Les crises qu'il faut appeler crises de subsistance ou de survivance pour les individus, citadins ou ruraux, les perspectives de gains estimés faciles dans l'économie de brousse, dans de nouvelles zones de commerce transfrontalières, les appâts lancés par de petits seigneurs de guerre, vivant de trafics en tous genres (ivoire, diamants, armes, forces de sécurité pour des enclaves minières, ...) ont engendré, ce que Jean-Pierre Raison, géographe, membre du GEMDEV, appelle un **gigantesque mouvement de redistribution des hommes**. A la base de ces recompositions du peuplement en Afrique, une crise de subsistance et un **besoin de sécurité**; une sécurité physique et morale aussi bien qu'une sécurité sociale et économique, sécurités que ne délivre ou ne garantit plus l'Etat.

Dominique Bangoura, dans sa contribution « *Etat et sécurité en Afrique* » aux travaux du GEMDEV, montre comment, obligées de se protéger par elles-mêmes, les sociétés africaines inventent des dispositifs du quotidien de « *sécurité* » qui n'annulent pas les violences (violence de l'Etat, violences inter-sociales, ...), mais les mettent à distance.

A côté de l'autodéfense, deux grandes catégories sociales, commerçants et mouvements religieux, assurent une part de sécurité physique et morale; ainsi en est-il de grands commerçants, transporteurs qui paient des sociétés privées de gardiennage ou s'assurent la protection de soldats, policiers - généralement non rémunérés depuis des mois - moyennant une compensation matérielle.

2. Les points de vue de lecture du **géographe** (Jean-Pierre Raison et Olivier Dollfus du GEMDEV) et de l'**historien** (Achille Mbembe, Mamadou Diouf du CODESRIA) convergent pour dire que la mondialisation s'exprime en Afrique par un **important mouvement de redistribution des hommes**.

S'agit-il d'un désordre créateur, organisateur? Ils y décryptent une **crise de l'Etat comme entité d'organisation de l'espace**. « *Un trait majeur me paraît être la disparition de l'espace plein et hiérarchisé, apparemment organisé de façon homogène, selon des pyramides administratives, idéal sinon réalité d'Etats conçus selon le modèle européen, au profit d'espaces qu'on pourrait dire lacunaires et striés* », souligne Jean-Pierre Raison.

En l'absence trop fréquente de routes entretenues, d'infrastructures en état de fonctionnement, de fonctionnaires payés pour les servir, la pyramide spatiale est ébranlée, parfois détruite avec la pyramide administrative. La vie de relations subsiste, voire s'exacerbe, en empruntant des formes nouvelles. Quand les télécommunications ne fonctionnent plus, les réseaux de radio privés ou publics, plus ou moins détournés, s'y substituent .

A un réseau de transports et d'échange ramifié, théoriquement pensé comme hiérarchisé, succèdent donc des stries, disposées selon un arbitraire apparent, mais qui en réalité témoignent d'une grande aptitude à utiliser une gamme fort variée des modes de communication, s'inscrivant dans l'héritage d'une histoire pré-coloniale de grande mouvance des hommes, de leurs attaches multiples, mouvance et attaches lisibles dans les routes qu'ils ont créées, routes de la soie, de l'ivoire, des matières précieuses. « Aux voies dessinées à la surface du sol se surajoutent de plus en plus de voies non matérialisées, circulation aérienne, radio, télématique, sans effet direct sur la circulation des poids lourds mais capitales pour les produits de valeur et les spéculations financières. » (Idem).

Le Congo-Kinshasa offre une **illustration** claire de ce processus. En 1960, lors de son accession à l'indépendance, le Congo était doté de presque 150.000 Km de routes carrossables. En 1985, ce **réseau routier** n'était plus que de 20.000 Km à peine. Par contre, la prolifération de compagnies privées de **fret aérien** (4 en 1977, 27 en 1995) qui relie entre eux les « *hommes forts* » liés au régime, le président et les acheteurs étrangers des ressources minérales du Congo, qui a délaissé les infrastructures de **service public** et les infrastructures officielles de l'Etat pour s'intégrer dans les réseaux commerciaux. Cet exemple montre que l'autorité politique nationale ne cherche plus à mailler un territoire national; elle se limite à trouver ses fondements dans le contrôle de zones qui renferment des ressources

naturelles ou qui constituent des plaques tournantes commerciales. Les dirigeants entendent interdire à leurs rivaux l'accès à ces zones et contrôler ces dernières, au profit de leurs associés, et se trouvent amenés à abandonner les populations qui ne contrôlent pas de ressources ou qui occupent un territoire sans valeur commerciale.

**3. Une différenciation croissante des espaces s'organise donc.** A côté des noyaux extravertis, enclaves minières par exemple, dont le dynamisme tient à une relation privilégiée et formelle avec l'international, des régions informelles, bâties sur les trafics et un commerce plus ou moins enregistré, se constituent et se renforcent. Et par ailleurs des territoires délaissés où vivent des populations « *inutiles* », voire superflues.

**« *L'heure est aux hommes de l'interface.***

*Ceux qui savent se situer à l'articulation du monde rural et du monde urbain, à l'intersection de deux Etats, du trafiquant local et de la mafia internationale, elle-même relais d'intérêts de grandes puissances. » (Idem).*

D'où le caractère ambigu et dangereux de cette « *modernisation* » africaine; elle est actuellement prédatrice du présent, elle s'entretient d'encadrements affaiblis et les ronge davantage.

Modernisation morbide?



**Texte à l'appui n° 6:**

**L'épuisement du modèle de l'Etat territorial**

*Symptomatique est, à cet égard, ce qui ressemble bien à un épuisement du modèle de l'Etat territorial, caractérisé par la différenciation institutionnelle, la centralité et la verticalité de la relation politique, la démarcation spatiale, le monopole de l'exercice de la violence légitime et du prélèvement fiscal autorisé. Le dogme de l'« intangibilité des frontières héritées de la colonisation » est en effet malmené, non pas certes, au sens où l'on assisterait à des poussées incontrôlables de fièvre séparatiste entraînant un éclatement irréversible du cadre territorial des Etats postcoloniaux, sur le modèle de la Yougoslavie (exception faite du cas de l'Ethiopie). Mais dans le sens où les pressions identitaires, les dynamiques d'autonomie et de différenciation, les diverses formes d'ethno-régionalisme, les pressions migratoires, l'inflation du religieux et le basculement accéléré des sociétés africaines dans l'économie dite parallèle modifient profondément l'organisation spatiale et sociale du continent, la répartition des populations, le fonctionnement réel des marchés, et déplacent, ce faisant, les bases matérielles du pouvoir.*

*Grâce à ces dynamiques de remembrement territorial et de dislocation spatiale, la carte réelle du continent est elle-même entrain de se refaçonner autour d'axes régionaux et internationaux d'échanges et de trafic qui, dans une large mesure, recoupent et transcendent tout à la fois les itinéraires et les aires historiques d'expansion du dynamisme marchand au XIX<sup>e</sup> siècle.*

*Pour le reste, l'importance sociale et économique prise par les frontières est en passe de trouver des significations politiques, dans la mesure où ces dernières ne séparent plus seulement les Etats entre eux, mais tendent à devenir internes aux Etats eux-mêmes (cas de certaines régions du Congo, de l'Angola, de l'Ouganda, du Soudan ou des pays de la frange sahélienne). L'autonomisation de régions entières, la déshérence de poches géographiques plus ou moins vidées de leurs habitants, de trouées et d'espaces intermédiaires au sein d'un même Etat, la concentration des populations autour de bassins fluviaux ou de zones écologiques régionales constituent ainsi l'un des traits marquants d'un nombre de plus en plus important de pays. Il en est de même de la satellisation progressive de provinces entières de certains Etats par leurs voisins. En plusieurs endroits, ces processus s'accompagnent d'une résurgence sans précédent des identités de terroir, d'une extraordinaire insistance sur les antécédents familiaux et claniques et sur les lieux de naissance, et d'un regain de dynamisme des imaginations ethniques. Dans la plupart des grands centres urbains confrontés aux problèmes fonciers, les distinctions entre allogènes (ceux qui sont venus d'ailleurs, ont migré) et autochtones (ceux qui sont nés de la terre elle-même et ont toujours été au même endroit) sont devenues courantes. Cette prolifération des frontières internes - qu'elles soient imaginaires, symboliques ou qu'elles recouvrent d'abord des luttes économiques ou des luttes pour le pouvoir - et l'exacerbation des appartenances locales qui en est le corollaire donnent lieu à des pratiques d'exclusion, de clôture identitaire et de persécutions, dont on a déjà vu qu'elles peuvent déboucher sur de véritables programs, voire des génocides. »*

Achille Mbembe, « *Du Gouvernement privé indirect* », CODESRIA, Dakar, 1999.

4. Les analyses d'Achille Mbembe sont porteuses d'une richesse faite de complexités, **complexités** qui s'originent dans la difficulté à penser **à la fois** les mouvements de longue durée qui traversent en sous-main les sociétés africaines de manière interne d'une part, les transformations récentes induites par la mondialisation et les nouvelles opportunités d'insertion internationale à court terme qu'elle offre, d'autre part.

Les mouvements de longue durée qui, de manière interne, transforment les sociétés africaines, sont complexes mais peuvent être identifiés. Transitions démographiques en cours dans les régions rurales et intensifications des migrations, dégradation de l'environnement et crise du nomadisme, baisse drastique des revenus tirés des cultures de plantation, entropie des régimes locaux de production et redéfinition des pouvoirs villageois, émergence de la force urbaine avec sa culture de l'émeute et du racket, accentuation des phénomènes de saturation foncière et intense course à la terre dans certaines régions du continent, raréfaction des emplois dans le secteur dit moderne, appauvrissement des couches salariales et basculement de pans entiers de la société dans l'économie souterraine, nouvelles formes de capture et d'exploitation de la main-d'œuvre, formation de mouvements de réfugiés et utilisation des captifs de guerre comme mercenaires, criminalisation croissante des classes dirigeantes et militarisation du commerce. C'est un énoncé possible des transformations internes que vit le continent africain.

Il faut tout à la fois pouvoir penser le « **système monde** » et ses **ondes d'impact sur l'Afrique**.

Olivier Dollfus, géographe, président du GEMDEV, propose de définir ce « *système monde* » comme un ensemble (l'humanité) d'ensembles (les Etats territoriaux, les sociétés humaines, avec leurs institutions, leurs cultures, leurs entreprises, leurs marchés) en interactions dynamiques.

Le système mondial, précise-t-il, c'est **l'interaction entre des niveaux spatiaux et des temps différents dans un ensemble où les héritages pèsent d'un poids différent**. Le système monde a actuellement un modèle de fonctionnement oligopolistique entre les acteurs/donneurs d'ordres. Grandes puissances économiques, politiques et financières comme les grandes firmes sont en concurrence, déterminent leurs stratégies par rapport à celles de leurs adversaires/partenaires. Cette spirale de compétitions, qui déclenche certes des processus de croissances, est également ainsi meurtrière: elle introduit, souligne Olivier Dollfus, un « **néo-darwinisme** » **au niveau des Etats comme des sociétés humaines**, d'où des **largages** pour ceux qui ne peuvent ou ne veulent suivre le mouvement, d'où des dérives, des abandons et à toutes les échelles, des processus d'exclusion.

Philippe Zarifian, dans son essai sur l'économie-monde (« *Vers un peuple-monde* », L'Harmattan 1998), souligne un facteur nouveau de l'actuelle mondialisation: avec la financiarisation de l'économie mondiale, ce qu'on appelait le « **centre** » est **devenu** lui-même **un réseau**, un réseau financier.

« *Rien n'est plus résistant qu'un réseau dénué de véritable centre; il peut en abandonner des parties entières sans en compromettre l'existence, comme l'ont illustré les crises financières qui ont ravagé en 1997-1998 le sud-est de l'Asie.* »

La crise du mois de décembre 1997 a bien illustré le fonctionnement de ce réseau du capital de placement mondialisé: le reflux des capitaux, quittant le sud-est asiatique, a été particulièrement faste pour les marchés financiers occidentaux, permettant une envolée des placements obligataires dans les pays occidentaux. Que des millions de gens soient alors rejetés vers la misère, qu'importe: ces gens étaient déjà « désincarnés », sans consistance dans l'économie de placement mondialisée. Et pour survivre, ils n'auront, à leur tour, que la pratique de la spéculation à leurs modestes échelles.

Analysant la **globalisation** du point de vue cette fois de la **stratégie des grandes firmes économiques**, Philippe Zarifian énonce que la globalisation correspond à une **vue satellitaire du monde**: une stratégie qui n'est plus internationale (entre nations), mais directement guidée par des considérations et une vue mondiale, sélectionnant en permanence les coins du monde, en fonction des opportunités offertes. Ce qui surprend, c'est que ces firmes convergent dans leur reterritorialisation. Elles choisissent toutes les mêmes localisations, les mêmes produits, les mêmes marchés: être là où peuvent exister des marchés en croissance, là où peuvent être animées des bourses de capitaux. Ainsi, la globalisation, loin d'aboutir à un développement économique mondialisé, conduit au contraire à des développements étroitement locaux. « On peut les repérer facilement sur une carte: ils apparaissent sous forme de villes tentaculaires; le fameux développement économique mondial se résume à peu de choses: une espèce de réseau squelettique, réunissant quelques très grandes agglomérations et, au sein de ces dernières, des grands centres économiques.

*La majorité de l'humanité connaît elle l'avancée des déserts où il faut essayer de survivre. » (Idem).*

Les déserts sont les lieux où vivent ce qu'Olivier Dollfus du GEMDEV appelle les « *Nations prolétaires* »: l'initiative ne leur appartient pas ou guère, faute de moyens. Dans un monde qui fonctionne en système, en communication, en connexions (ce qui n'exclut pas les déconnexions, les ruptures, les tumultes), la **question centrale** est celle de **l'ajustement des temps**, souligne Olivier Dollfus.

**5.** Les travaux d'Achille Mbembe du CODESRIA,

- partant de la double hypothèse qu'il n'existe plus de zones où l'histoire mondiale ne se répercuterait pas, mais que ce qui différencie les différentes zones du monde sont les formes multiples « *d'approvisionnement du temps mondial* »,

- développent une **thèse centrale**: dans plusieurs parties de l'Afrique considérées à tort comme se situant aux marges du monde, **l'approvisionnement du temps mondial passe désormais par la domination de l'espace, sa mise en mouvement et la mise en circulation de ses ressources.**

**Texte à l'appui n° 7:**

**Frontières, territorialité et souveraineté en Afrique**

*Rendre intelligible les processus que l'on classe sous la catégorie de la globalisation exige, plus qu'auparavant, que soit relativisée la distinction - classique - entre spatialité et temporalité. Lue à partir de ce que l'on considère à tort comme les marges du monde, la globalisation consacre, en effet, l'entrée dans un ordre où espace et temps, loin de s'opposer, tendent à ne plus former qu'une seule et même configuration, la domestication du temps mondial passant, comme de nécessité, par la déconstruction matérielle des cadres territoriaux existants, l'excision des frontières convenues et l'érection simultanée d'espaces mouvants et d'espaces d'enfermement destinés à limiter la mobilité des populations jugées superflues. Dans les régions du monde situées à la lisière des grandes mutations technologiques contemporaines, la déconstruction matérielle des cadres territoriaux existants va de pair avec la mise en place d'une économie de la contrainte dont l'objectif est la destruction pure et simple des populations superflues et l'exploitation des ressources à l'état primaire. La rentabilité d'une telle exploitation exige la sortie de l'Etat, son émasculature et son remplacement par des formes de souverainetés éclatées.*

...

*Les formes de violence, qu'entraînent ces reconfigurations de la domination de l'espace, participent de la mise en place de figures de la souveraineté qui, se situant nettement en dehors de l'Etat, reposent sur la confusion entre puissance et état de fait, affaires publiques et gouvernement privé.*

*Dans la présente étude, nous nous intéresserons à une forme spécifique d'appropriation et de mise en mouvement de l'espace et des ressources: celle qui consiste à produire des frontières, soit par le déplacement de celles qui existent, soit par le biais de leur annulation, leur morcellement, leur décentrage et leur différenciation.*

*Plus fondamentalement, un autre agencement spatial est en cours et une autre donne géopolitique se met en place dans le cadre du ghetto stratégique qu'est devenue l'Afrique de l'après-guerre froide. A la base de cet agencement se trouvent trois processus séparés dans le temps, mais complémentaires dans leurs effets. D'un côté, les processus en cours se situent dans la continuité des grands mouvements de destruction et de reconstitution de l'Etat du XIX<sup>e</sup> siècle. Parfois ils se déroulent purement et simplement sur les mêmes espaces qu'au siècle dernier. Sur un autre plan, s'y greffent des dynamiques introduites par la colonisation et reconduites, pour l'essentiel, par les régimes indépendants. Par la médiation de la guerre et l'avortement du projet démocratique, cet enchevêtrement de dynamiques et de temporalités provoque la « sortie de l'Etat ». Il favorise l'émergence de technologies de la domination qui, reposant, pour l'essentiel, sur des formes de gouvernement privé indirect, ont pour fonction la constitution de nouveaux régimes de la propriété et de nouvelles bases de la stratification sociale.*

Achille Mbembe, « A la lisière du monde », Bulletin du CODESRIA, N° 3-4/1999.

Articulant les outils de l'histoire (de la formation des Etats, du marquage des frontières étatiques, ethniques), de la géographie (du territoire approché par les différents mouvements qui s'y déploient), de l'anthropologie (la production de nouveaux imaginaires des frontières, de la souveraineté), l'analyse développée au CODESRIA éclaire un **processus dialectique** de grande ampleur à l'œuvre: au moment où la mondialisation se renforce, les résistances à ses impulsions, aux exclusions qui résultent du fonctionnement du marché et des compétitions qu'il entraîne, se manifestent sous des

formes diverses, héritées de l'histoire propre aux sociétés africaines, réactivées par les chocs, directs ou dérivés, d'une mondialisation.

Ainsi, **l'affirmation d'une identité** propre à un groupe, un peuple, une religion s'exprime parfois contre l'Etat, qu'il soit vu comme une structure importée ou comme Etat impuissant à satisfaire les demandes sociales, parfois contre la population voisine. Les redéfinitions et mobilisations identitaires, comme le retour au local, peuvent être comprises dès lors comme l'expression d'une modernité ancrée dans l'histoire, « **enfant naturel et légitime de la mondialisation** », selon l'expression de René Otayek (in « *La démocratie entre mobilisations identitaires et besoin d'Etat: y a-t-il une exception africaine?* », Centre d'étude d'Afrique noire, Revue Autrepart (10/1999).

Mondialisation et recommunautarisation du politique participent ainsi d'un même mouvement dans lequel Achille Mbembe, rejoint par Bertrand Badie, voit la conséquence de l'émergence d'un **monde « détriplé »** où l'individu est désormais sujet à trois appels concurrents qui reconstruisent le jeu international: celui de son Etat-nation d'appartenance, celui des acteurs transnationaux auxquels il est susceptible de s'associer et celui des entrepreneurs identitaires derrière lesquels il tend à se mobiliser et s'engager.

La démarche d'Achille Mbembe s'efforce de décrypter comment, l'Etat, en tant que structure majeure d'encadrement territorial et institutionnel des populations, de tutelle légitimée, est mis en crise par **des mouvements, des pratiques de déterritorialisation et par la production de nouveaux imaginaires des frontières et de la souveraineté.**

De manière schématique, on peut voir comment la production de nouvelles frontières internes se fait à différents niveaux:

- au niveau des **Etats**; Achille Mbembe analyse ainsi le Nigeria comme pays où la distinction entre autochtones et allogènes a été accentuée, le principe ethno-racial servant de plus en plus de base à la citoyenneté et de condition d'accès au sol, aux ressources et aux postes de responsabilité électorale. De multiples guerres y coexistent, entre communautés ethniques, entre communautés ethniques et l'Etat, entre communautés ethniques, entre communautés ethniques et l'Etat, entre communautés ethniques et compagnies pétrolières.
- dans les **grandes villes** où coexistent deux registres: celui d'une nouvelle civilisation urbaine, métissée et cosmopolite, s'inventant du brassage des populations et des cultures; celui de l'identité autour de la **religion**.  
« *La prolifération des églises et des mosquées aidant, une véritable sphère territoriale s'est constituée autour des lieux de culte.* » Elle se distingue nettement de l'administration territoriale de l'Etat non seulement par les services qu'offrent les mouvements et institutions religieuses, mais aussi par l'éthique de vie qu'elles promeuvent.
- Un nouvel imaginaire de la souveraineté est visible, pour Mbembe, dans les **campes de réfugiés**, devenus phénomène structurel sous l'effet combiné de

la guerre et de l'effondrement de certains ordres étatiques et des migrations forcées qui en découlent.

Dans ces concentrations humaines au statut extra-territorial, vivent désormais des « *nations imaginaires* »; sous le poids de la contrainte et de la précarité, de nouvelles formes de socialisation s'y développent.

Des armées, composées d'adolescents et de réfugiés, s'y constituent, « *armées sans Etats* », financées en partie grâce à des réseaux diasporiques implantés à l'étranger, entretenant des rebellions internes, des guerres régionales.

Achille Mbembe développe longuement son analyse sur **l'émergence des territoires de la guerre**. Etudiant ces guerres, le plus souvent internes aux Etats africains, il s'interroge: l'Etat y est-il remplacé par **d'autres formes de « mise en lien »** et d'autres dispositifs de la discipline et de la régulation des sociétés? Il remarque que la frontière pétrolière, celle dessinée par les ressources du Golfe de Guinée, coïncide avec l'une des frontières les plus marquées « *de l'encroûtement* », puis peut-être de la dissolution de l'Etat en Afrique, de pays vivant de la guerre comme ressource de leur économie politique. Il cite à l'appui l'Angola, la République Démocratique du Congo, le Congo-Brazzaville. On assisterait dans diverses parties de l'Afrique à la naissance de formations sociales où la guerre et l'organisation pour la guerre tendent à devenir des fonctions régulières. Comme si la guerre investissait lentement le champ social et politique dans un pur procès de reproduction-destruction.

Il faut remarquer que les sociétés de sécurité privées étrangères, commanditées par des firmes transnationales pour assurer la sécurité d'exploitations minières ou par des régimes africains pour contrôler des pans de territoires utiles, participent largement à la guerre et à la violence qui apparaissent être l'un des vecteurs les plus importants des reconfigurations sociales, politiques et économiques des pays africains. Ces sociétés privées n'apportent pas des solutions politiques aux conflits, elles en vivent. Elles perpétuent ainsi une violence qui s'enracine comme modalité dominante de la formation de l'Etat.

**Texte à l'appui n° 8:**

**La guerre comme nouvelle économie politique**

*Comment comprendre que se développe une forme de violence spécifique: celle de la guerre? Notons à cet égard que dans le contexte de contraction et de dépression économique relevé plus haut, la plupart des guerres, pour avoir des conséquences désastreuses à court et à long terme, n'en sont pas moins des petites guerres. Même lorsqu'elles engagent les forces armées d'un ou de plusieurs pays, elles sont, en général, des guerres de bandes, et, très souvent, des guerres de rapine opposant des prédateurs à d'autres. A l'image de certaines guerres médiévales, elles mobilisent de petits effectifs et des armes relativement primitives. Si leurs tactiques sont passablement rudimentaires, elles n'aboutissent pas moins à des catastrophes. La pression militaire vise, en effet, parfois, la destruction pure et simple des moyens même de survie de la population civile (réserves de nourriture, bétail, outils agricoles). Pillage et extorsions ne sont pas rares. Dans un certain nombre de cas, ces guerres ont permis à des chefs de bandes d'exercer un contrôle plus ou moins continu sur des portions de territoires plus ou moins étendues. Un tel contrôle leur donne accès non seulement aux populations de ces territoires, mais aussi aux ressources qui s'y trouvent et aux biens qui y sont produits. Le financement des guerres en cours est très complexe. Il ne suffit pas, en effet, de rançonner, de vivre du pays ou de le piller.*

*En sus de l'appoint financier fourni par les diasporas, de la ponction de la main-d'œuvre affectée aux corvées et aux travaux forcés en vue du partage et de l'approvisionnement des troupes, il faut mentionner le recours à des emprunts, l'appel à des financiers privés, la pratique des concessions (forestières, minières) et l'émergence de formes de fiscalités particulières. Pour lever des hommes, et surtout pour les équiper, des fonds sont obtenus de compagnies exploitant un gisement situé dans la portion de territoire contrôlée par une faction. Ces compagnies continuent d'exploiter la ressource ou le minerai qu'elles exportent ensuite sur le marché mondial. En retour, elles opèrent des transferts de sommes importantes destinées à ceux qui contrôlent cette portion de territoire, soit par lettres de change, soit par d'autres voies (déboursement d'argent liquide par exemple, allocations en nature). Cette fiscalité de guerre comprend aussi divers expédients financiers tels que des amendes, des licences et extorsions, la confiscation d'actifs immobilisés, la mise à contribution des territoires conquis ou occupés.*

*Partout où elle s'est développée, l'activité guerrière provoque un réaménagement des formes d'administration des terres, des biens et des populations ainsi qu'une transformation des formes de prélèvement des ressources, de leur distribution, ou encore des cadres de jugement des litiges. Là où la guerre a lieu, elle ne conduit pas nécessairement, comme en Europe, au développement de l'appareil d'Etat ou à la monopolisation, par celui-ci, de l'emploi de la force à l'intérieur de ses frontières. Dans les conditions actuelles, le lien entre guerre et émergence d'un pouvoir central incontesté n'a rien de mécanique. Ce qui est cependant vrai, c'est que l'entreprise militaire fait partie, avec d'autres facteurs, des moyens par lesquels de nouvelles formules de la domination prennent corps sur le continent. Dans certains cas, une forme reconfigurée d'Etat prévaut et se transforme, au besoin, en technologie principale de cette domination. Tel n'est pas le cas en bien d'autres circonstances. Ici, comme en d'autres domaines, encore faut-il tenir compte de l'imbrication entre les enjeux locaux et internationaux. Toujours est-il que les situations de guerre obligent à renégocier les rapports entre individus et communautés, les fondements de l'exercice de l'autorité, les rapports au temps, à l'espace, au profit, à l'invisible.*

...

*Une nouvelle forme d'organisation du pouvoir reposant sur le contrôle des principaux moyens de la contrainte (force armée, moyens d'intimidation, emprisonnement, expropriation, tueries) naît dans le cadre de territoires qui ne constituent plus des Etats à part entière, dont les frontières sont plus ou moins délimitées, ou en tous cas changent en fonction des aléas militaires, mais où l'exercice du droit de prélèvement, l'accaparement des approvisionnements, les tributs, les péages de tous ordres, les loyers, les tailles, les dîmes et les exactions permettent de soutenir des bandes de guerriers, un semblant d'appareil civil et de contrainte, tout en participant aux réseaux internationaux (formels et informels) de circulation interétatique des monnaies et des richesses (ivoire, diamants, bois, minerais, ...). C'est, par exemple, le cas, dans tous ces pays où le processus de privatisation de la souveraineté a été combiné à la guerre et a reposé sur un enchevêtrement inédit entre les intérêts des courtiers, traitants et négociants internationaux et ceux des ploutocrates locaux.*

*Quel que soit le point à partir duquel on l'examine, c'est donc à la mise en place d'une autre économie politique et à l'invention d'autres systèmes coercitifs et d'autres stratégies d'exploitation que l'on assiste en Afrique. Pour le moment, la question est de savoir si, d'une part, ces processus aboutiront ou non à l'émergence d'un système de contrainte capitalisée, suffisamment cohérent pour imposer des changements dans l'organisation de la production et la structure de classe des sociétés africaines; et si, d'autre part, la soumission des Africains qu'ils requièrent, l'exclusion et les inégalités qu'ils entraînent pourront se légitimer, et la violence qui en est le corollaire socialisée au point de redevenir un bien public.*

Achille Mbembe, « *Du gouvernement privé indirect* », CODESRIA, 1999.

Dans d'autres textes, les chercheurs du CODESRIA prolongent cette interrogation sur l'émergence d'une économie politique de la violence privatisée en soulignant que les politiques d'ajustement structurel « *bras armé de la mondialisation* » en ont préparé le terrain.

Elles ont en effet directement affecté les régimes africains sur les deux plans que sont, d'une part les bases matérielles et sociales sur lesquelles ils reposaient et les imaginaires qui les portaient; et d'autre part, la façon dont ils se faisaient légitimer. On y reviendra dans la troisième partie.

L'intérêt de l'approche développée dans cette cinquième hypothèse est d'indiquer comment le développement de la violence (sous forme de guerre, aussi de pillages, d'émeutes) à des fins économiques transforme, à travers un processus d'appropriation privée débridée, les notions de propriété et participe à la renégociation des espaces publics et privés, et, par conséquent, à la formation continue de l'Etat.



## DEUXIEME PARTIE

# DANS L'EMERGENCE DE NOUVELLES GOUVERNEMENTALITES, DECOUVRIR UNE HYPOTHESE: LA FORMATION CONTINUE DE L'ETAT ET SA PRIVATISATION.

### 1. ACTUALITES AFRICAINES

En 1996, une société privée, la *Revenue Management Associates LTD*, succursale de la banque Lazard Frères, signait un contrat de gestion et de collecte des impôts indirects au Cameroun. Dans ce même pays, une partie importante de l'exploitation forestière est concédée, selon des arrangements tenus secrets, à des intérêts étrangers privés (français et libanais, mais de plus en plus souvent asiatiques, malaysiens et indonésiens notamment) qui se sont vus également octroyer des parties de la gestion des ports. La taxation de ces activités est entièrement privatisée: la comptabilité nationale n'enregistre ni le volume et la valeur des exportations, ni les recettes fiscales et douanières.

Au Tchad, pour empêcher que les sphères d'influence de la coalition au pouvoir aient accès aux fonds du Ministère des Finances, les bailleurs de fonds ont exigé que la direction du Trésor national soit gérée et contrôlée par une société privée suisse, la COTECNA.

Au Congo-Brazzaville, c'est la compagnie pétrolière Elf qui assure la trésorerie de l'Etat et paie ses dettes gagées sur la production future du pétrole.

En 1994, la politique sud-africaine du « *black empowerment* » a été déléguée aux grands consortiums privés via la bourse.

Dès la fin des années 80, les sociétés de surveillance (telles la SGS ou Veritas) ont pris en charge le contrôle de la valeur en douane dans les ports de plusieurs pays africains.

Les bailleurs de fonds incitent continuellement la « société civile » à prendre davantage en charge le développement.

La presse parle régulièrement de l'extension des sociétés de sécurité privées et du mercenariat, appelées à seconder l'administration officielle de la coercition.

**Texte à l'appui n° 9:**

***Un pays parmi d'autres: le Mozambique et la privatisation de l'Etat***

*Le Mozambique offre l'exemple d'une privatisation presque complète des modes de gouvernement, privatisation qui concerne tout aussi bien les ressources économiques que la quasi totalité des fonctions régaliennes de l'Etat. La privatisation concerne tout d'abord l'administration. Comme dans beaucoup de pays africains, le travail de contrôle de la valeur en douane est privatisé au profit d'une société de surveillance (en l'occurrence la SGS, puis Inskape); mais cette privatisation des douanes est aujourd'hui étendue au travail d'évaluation et de collecte des droits de porte (fonction concédée à la compagnie Crown Agence); en outre, des compagnies étrangères privées ont négocié le contrôle des frontières maritimes du Mozambique.*

*La privatisation de la représentation extérieure est en cours, avec la vente, par le directeur de l'émigration (qui se trouve être le frère du président de la République), de vrais-faux passeports diplomatiques. Les grandes entreprises privées - souvent étrangères - font elles-mêmes respecter la loi et les règlements, en utilisant parfois des méthodes fortes et en ayant recours à des polices privées. Cet appel systématique à des acteurs étrangers ne doit cependant pas faire illusion: il correspond moins à une perte de souveraineté de l'Etat et à un processus de recolonisation, qu'à un exercice indirect, par les élites dirigeantes, de ces fonctions administratives grâce à des contrats restés secrets et sans cesse à renouveler. De même, la délégation de fonctions régaliennes à des privés nationaux reste bien maîtrisée du fait du contrôle et de la structure hiérarchique des réseaux, et du rétrécissement de l'espace politique.*

*En raison d'insuffisances flagrantes de l'appareil administratif, la privatisation s'est rapidement étendue, depuis la fin de la guerre civile, aux opérations et aux fonctions de développement.*

*L'arrivée massive de l'aide a aggravé cette propension à la gestion évasive: face aux multiples propositions des ONG et des bailleurs de fonds étatiques, les autorités et les administrations mozambicaines sont dans l'incapacité de coordonner, de gérer et d'ordonner des priorités. Cependant, cette incapacité à contrôler n'est souvent, là encore, qu'apparence et, dans tous les cas, elle est souvent superficielle: les financements extérieurs sont de fait accaparés par les élites nationales et leurs hommes de paille locaux.*

*Par ailleurs, la plupart des ressources économiques du pays sont aujourd'hui accaparées par des acteurs privés. L'exploitation de la mer (poissons, crevettes et coraux) est désormais entre les mains de sociétés étrangères (principalement sud-africaines, japonaises et espagnoles) liées à des militaires et à des hommes ou factions politiques importants: on ne connaît ni les volumes, ni les recettes exactes de ces exportations, qui constituent pourtant les premières ressources du pays. Cette privatisation des ressources maritimes (mais aussi d'autres activités) a, en outre, entraîné la privatisation de terminaux portuaires.*

*Last but not least, l'essor des activités délictueuses et des différents marchés parallèles est largement le fait des élites dirigeantes à la recherche de nouvelles opportunités économiques, même si ce sont des hommes de paille et des*

*intermédiaires (souvent d'origine étrangère et plus particulièrement des Indo-Pakistanaïens) qui apparaissent sur le devant de la scène: les créneaux d'activité sont répartis entre les différentes factions; la tolérance est perpétuellement négociée, les opérations de lutte contre la criminalité (trafic de drogue, de voitures volées, de cigarettes, etc.) sont savamment calculées. Parallèlement, la multiplication des officines privées de sécurité, contrôlées par d'anciens hauts militaires, des ministres et des dirigeants de grandes entreprises privées, a bénéficié de la démobilisation des combattants du Frelimo et de la Renamo: ces officines constituent à la fois un substitut à une police incompétente et à une armée indocile et une ressource économique fort importante.*

« La privatisation des Etats » sous la direction de B. Hibou, Karthala, 1999.

## 2. QUELLE COHERENCE PEUT-ON TROUVER A CETTE ACTUALITE AFRICAINE? L'HYPOTHESE DE LA PRIVATISATION DES ETATS

La plupart des analyses y liront des processus remettant en cause le rôle de l'Etat et de l'action publique, illustrant la remise en cause de la souveraineté économique des Etats, voire leur impuissance dans le cadre d'une économie mondialisée, comme l'atteste la floraison des thèses sur le « **retrait** », l'« **impuissance** » ou la « **déliquescence** » de l'Etat.

Les collectifs de chercheurs réunis, d'une part à Dakar au CODESRIA, d'autre part en France au Centre d'études et de recherches internationales (CERI) proposent une toute autre hypothèse de lecture.

Sur base du constat que les privatisations en Afrique débordent largement le champ de la privatisation des entreprises publiques et concernent maintenant les modes de gouvernement, l'exercice de certaines fonctions régaliennes qui lui étaient dévolues (fiscalité, sécurité et monopole de la violence légitime), ces deux collectifs de recherche développent l'**hypothèse suivante**: ces processus participent d'une « **formation** » continue de l'Etat. Loin de devenir impuissant dans le champ économique, l'Etat s'adapte aux contraintes externes et internes et profite des opportunités internationales. Cette adaptation se traduit par une **privatisation des Etats**, privatisation qui est moins une perte de contrôle que l'option d'un **gouvernement indirect** utilisant de plus en plus des intermédiaires privés. Cette option n'est pas un choix - fut-il obligé - mais résulte de l'enchevêtrement de multiples stratégies et réactions d'acteurs, publics et privés, nationaux et étrangers.

Les analyses qui parlent de retrait ou dépérissement de l'Etat partagent une vision normative ou substantialiste de l'Etat: celui-ci est défini a priori comme l'unique détenteur de la violence légitime ou de la fiscalité, cumulant les attributs d'un pouvoir souverain et de l'autorité régulatrice.

A partir de cette approche normative de l'Etat, on en conclut qu'il y a concurrence de l'Etat par de nouveaux pouvoirs devenant souverains grâce aux opportunités de la mondialisation, tels les réseaux transnationaux, les « *mafias* », les grandes multinationales du conseil et de l'évaluation, la société civile, voire les ONG.

Le CODESRIA et le CERI proposent d'abandonner une telle vision normative a priori de l'Etat et de s'ancrer, au contraire, dans une sociologie historique de l'Etat. Celle-ci, refusant de confondre autorité régulatrice et pouvoir souverain, est seule à pouvoir nous faire comprendre comment l'émergence et la diversité de ces nouveaux acteurs, de ces flux et zones de pouvoirs, apparemment concurrents de l'Etat, peuvent être compris comme **des points, nouveaux ou non, de son intervention.**

La terminologie « *privatisation de l'Etat* » ne constitue ni un concept, ni une nouvelle théorie de l'Etat. Les recherches entreprises sous l'hypothèse de privatisation de l'Etat ont pour simple prétention de faire apparaître la **multiplicité des gouvernementalités**, qu'elles soient nouvelles ou anciennes.

### **Texte à l'appui n°10**

#### **Comprendre une hypothèse**

*Réfléchir sur l'hypothèse de la « privatisation des Etats », c'est se laisser la possibilité de penser d'éventuels nouveaux modes de pouvoir et de gouvernement, d'entrevoir de nouvelles représentations du politique. C'est également se donner l'opportunité d'envisager des stratégies étatiques qui paraissent en retrait, en déclin, voire en décomposition comme faisant partie du processus de formation continue de l'Etat, comme une nouvelle modalité de production du politique. Si le terme même de « privatisation » est une allusion explicite à la rhétorique libérale dominante, parler de la « privatisation de l'Etat » ne constitue en aucun cas un glissement sémantique, un jeu de mot; cette expression traduit les processus concomitants de diffusion de l'usage d'intermédiaires privés pour un nombre croissant de fonctions antérieurement dévolues à l'Etat et de redéploiements de ce dernier. Car la privatisation des entreprises et des services publics s'est diffusée à d'autres domaines et à d'autres interventions de l'Etat, non pas à l'instigation de l'appareil bureaucratique et du pouvoir politique, mais sous l'action d'au moins deux mouvements difficilement dissociables. D'une part, les réformes elles-mêmes ont produit des effets latéraux, imprévus et souvent non voulus qui ont permis cette diffusion: baisse des dépenses budgétaires et difficultés financières concomitantes des administrations, délégitimation des administrations et des instances publiques, émiettement des pouvoirs de décision, primauté donnée à la légitimité extérieure sur la légitimité intérieure, à la rapidité sur les modalités d'action, et aux résultats sur les moyens.*

*D'autre part, les acteurs économiques et politiques, quels qu'ils soient, ont contribué à la fois à transformer les réformes et à modifier l'environnement dans lequel elles avaient lieu, tout en concourant, à travers leurs stratégies, à travers leurs conflits, les compromis et les négociations entre différents groupes au sein de la société, à former les nouveaux contours de l'Etat et des modes de gouvernement. De sorte qu'aujourd'hui, la privatisation concerne aussi, et peut-être surtout, le développement, les ressources économiques, les fonctions régulatrices et même les fonctions régaliennes de l'Etat. Pour multiples qu'elles soient, ces privatisations, « sauvages » ou programmées, ont en commun de trouver un écho favorable dans le discours libéral ambiant, d'étendre l'usage de truchements privés pour gouverner, de modifier non seulement les formes de régulation économique, mais aussi les formes de régulation politique et les formes de la souveraineté. Autrement dit, de déplacer et de relativiser les frontières entre « public » et « privé », entre « économique » et « politique », entre « licite » et « illicite ».*

« *La privatisation des Etats* », sous la direction de B. Hibou, Karthala, 1999.

Mamadou Diouf, historien au CODESRIA, montre dans ses travaux sur la formation de l'Etat en Afrique, que les analyses en termes de retrait de l'Etat, analyses qui s'inscrivent dans les normes de l'Etat providence, de la trajectoire des pays européens depuis le dix-huitième siècle et de l'idéologie développementaliste des années 50, ne font pas sens pour les pays africains. La libéralisation économique imposée par les bailleurs de fonds aboutit moins à l'« *Etat minimum* » de la pensée néo-classique qu'à la redéfinition de nouvelles régulations étatiques, à la dispersion des lieux de décision et à un mode de gouvernement indirect utilisant des intermédiaires privés.

### 3. REFORMULER LES FRONTIERES PUBLIC/PRIVE: UNE NEGOCIATION PERMANENTE

Les analyses développées sous l'hypothèse de la privatisation de l'Etat mettent en évidence les modifications en cours des relations entre public et privé; elles soulignent combien la dichotomie public/privé utilisée par les donateurs internationaux pour impulser des réformes est inopérante. Les pratiques de chevauchement entre positions et pratiques de pouvoir et d'accumulation économique, entre public et privé, entre légal et illégal constituent en Afrique, au moins depuis la colonisation, le fondement du politique.

Ces pratiques, souligne Béatrice Hibou, « *interdisent de faire une distinction claire et tranchée entre public et privé, entre réseaux de pouvoir et réseaux d'accumulation* ».

La privatisation n'est en rien synonyme de retrait de l'Etat, ni de primauté du privé sur le public. Les différents exemples cités en introduction de délégation de fonctions de l'Etat à des entités dites privées montrent la **permanence des négociations** entre acteurs dominants, qu'ils soient publics ou privés, la reformulation incessante des frontières entre public et privé et la persistance de l'emprise du politique et des relations de pouvoir en général.

Les négociations figurent toujours au centre de ce processus de délégation et de contrôle ex post qui caractérise ce type de « *gouvernement indirect privé* », pour reprendre le titre de l'ouvrage d'Achille Mbembe publié, par le CODESRIA, en 1999. Les contrats ou accords, formels ou informels, passés entre l'Etat et les acteurs privés pour gérer la fiscalité, les douanes, assurer la sécurité, ... sont loin d'être inscrits dans la durée; ils sont, au contraire, volontairement instables, voire volatiles, secrets et sans cesse à renégocier. Cette **instabilité** se situe au cœur du politique: créer et maintenir les conditions d'un exercice du pouvoir. En l'absence d'une maîtrise bureaucratique, légale et continue de l'Etat sur la société et sur ses acteurs influents (modèle de l'Etat défini par Max Weber), la délégation crée les conditions qui permettent un contrôle discontinu, mais non moins efficace.

Babacar Sall, dans sa contribution aux travaux du GEMDEV sur les « *Avatars de l'Etat en Afrique* », parle en ce sens d'un Etat **discontinu, fragmentaire**.

La délégation, par contrat explicite ou tacite, crée une dépendance mutuelle entre instance publique et intermédiaires privés. L'Etat a besoin de ces intermédiaires pour percevoir des recettes, assurer la sécurité d'une enclave minière, maintenir l'ordre économique et politique; mais ces intermédiaires sont directement dépendants du pouvoir politique pour l'exercice de cette fonction. Le pouvoir central peut ne pas contrôler l'ensemble du territoire, des administrations, s'il maîtrise des relais locaux; il peut ne montrer sa présence que par à-coups, s'il est maître du jeu ou s'il produit les normes en cours. Karine Bennafla, dans sa contribution aux travaux du CERI, analysant l'essor actuel du commerce transfrontalier dans les zones limitrophes Gabon/Guinée/Cameroun/Tchad/Nigeria, montre ainsi qu'il ne s'agit pas d'échanges informels, parallèles, clandestins gérés par et au seul bénéfice d'opérateurs privés relégués dans l'informel. Les différents Etats limitrophes s'adaptent à l'essor de ces flux commerciaux transfrontaliers; ils modifient, révisent constamment les prélèvements fiscaux; par le truchement d'opérateurs privés liés aux élites au pouvoir, ils participent à la construction des rentes de situations frontalières dont ils s'assurent un taux de retour important.

Ainsi, l'Etat discontinu, fragmenté, peut même être par moments concurrencé par ses intermédiaires privés, nationaux ou étrangers et devoir partager son pouvoir de régulation avec d'autres acteurs; en révisant les normes qui séparent le légal de l'illégal, le formel de l'informel, il arrive à les englober dans son économie politique, dans ses stratégies d'accumulation, de redistribution et d'ascension sociale.

De nombreux travaux d'économie politique et d'anthropologie ont montré qu'en Afrique, tant **l'informel que la contrebande** « *font partie de l'Etat* ».

En ce sens, comme l'analyse Béatrice Hibou, la privatisation peut être considérée comme un nouvel « *interventionnisme étatique* », un moment de la formation continue de l'Etat: « *on ne peut comprendre la formation de l'Etat en Afrique sub-saharienne sans prendre en compte les processus de négociations entre les élites au pouvoir et d'autres acteurs, y compris étrangers* ». Ces **négociations** peuvent prendre de multiples formes, notamment - c'est une thèse centrale des travaux d'Achille Mbembe - celles de la **guerre** et du **conflit**. A. Mbembe s'inscrit dans la lignée d'autres travaux d'historiens, comme Fernand Braudel montrant comment la guerre, l'extraction et l'accumulation économique, souvent privée, ont interagi pour donner forme aux Etats européens.

Ces approches soulignent comment le banditisme, le pillage, la piraterie, les rivalités entre gangs et la guerre appartiennent à un même continuum et contribuent tous à la formation de l'Etat.

L'accent mis, dans une analyse en termes de privatisation de l'Etat, sur les **négociations, les instabilités des normes et des relations économiques, politiques et sociales**, permet de contredire la thèse de la disparition de l'Etat sous l'effet de la guerre et des conflits. Les logiques de guerre ne sont ni exclusives de l'existence d'autres logiques de recomposition du pouvoir et de négociation, ni antinomiques de processus d'échange et de clientélisme;

elles sont compatibles avec la centralisation et la consolidation du pouvoir étatique, même si cette centralisation et cette consolidation se produisent par une exaspération des conflits, une perte de légitimité, la diffusion de la violence et de son exercice.

#### 4. DEUX OUTILS DE LECTURE: LA PRIVATISATION COMME DECHARGE ET COMME GOUVERNEMENTALITE

Cette analyse en termes de privatisation de l'Etat se fonde principalement sur **deux outils conceptuels de lecture** de l'Etat et du pouvoir, outils dont elle nous invite à voir toute la fécondité pour la compréhension de ce qui se passe en Afrique à l'heure de la mondialisation: il s'agit d'une part de la notion de « **décharge** » proposée par Max Weber dans ses travaux de « sociologie historique de l'Etat », d'autre part, de la notion de « **gouvernentalité** » proposée par Michel Foucault dans son approche du pouvoir.

##### La privatisation comme décharge

Si les travaux de Max Weber sont retenus pour avoir construit la forme spécifique de l'Etat légal - rationnel et bureaucratique, un idéal-type elucidant la construction de l'Etat occidental, on oublie son travail sur d'autres formes d'Etat non bureaucratisé et aux interventions non permanentes.

M. Weber avait élaboré la notion de décharge pour expliquer l'exercice du pouvoir au Moyen-Age.

La décharge n'est pas synonyme d'absence d'Etat mais constitue un mode de gouvernement et d'extraction économique qui évite les coûts d'un appareil administratif et gestionnaire important; la décharge conceptualisée par Weber est le mode de gouvernement féodal utilisé dans des situations de faible bureaucratisation et de faiblesse de l'appareil gestionnaire. L'Etat féodal pratique le gouvernement indirect en recourant à des intermédiaires privés, les seigneurs, auxquels sont déléguées les fonctions de dépositaire de la violence légitime et de prélèvements fiscaux sur les richesses produites.

Les travaux du CODESRIA, en particulier de M. Diouf, montrent que le processus de délégation de l'Etat au privé est un phénomène ancré dans la trajectoire historique de l'Afrique et qui n'apparaît nouveau qu'en raison de l'adoption, dans les décennies récentes, de représentations normatives - l'Etat légal rationnel; l'Etat-providence; l'Etat développementaliste.

Ainsi, la décharge est caractéristique d'une grande partie de la **gouvernance coloniale**; les administrateurs coloniaux se reposaient, pour asseoir la domination et assurer la gestion des populations locales, sur des auxiliaires (chefferies, marabouts, ...) qui acquièrent peu à peu une très grande latitude, à la fois vis-à-vis du gouvernement colonial et vis-à-vis des sociétés locales. Dans ce régime appelé d'« **administration indirecte** » ou de « **despotisme décentralisé** », les chefs traditionnels et autres intermédiaires administratifs

finissaient par constituer une sorte d'élite dirigeante indirecte et informelle, possédant richesse et pouvoir; s'ils savaient indirectement la régulation coloniale par leurs stratégies propres, ils coexistaient cependant avec le gouvernement colonial et « *partageaient avec eux la même économie politique* ».

#### Texte à l'appui n°11

##### ***L'historicité de la privatisation de l'Etat***

*Il n'est, de la même façon, pas neutre que les membres des grandes entreprises étrangères - qui reprennent les entreprises privatisées et qui gèrent les concessions de services publics ou les sociétés de sécurité ou de surveillance - soient des Blancs, venant en outre souvent des anciens pays colonisateurs. Cette configuration renvoie nécessairement à celle des compagnies concessionnaires. Les gouvernements coloniaux avaient, comme aujourd'hui, délégué l'exploitation des richesses à des compagnies privées, sous le régime des concessions commerciales; les maisons de commerce assumaient la responsabilité des explorations, des constructions de routes et d'un minimum de services publics contre la concession de privilèges spéciaux, de monopoles, et de droits exclusifs sur ces ressources naturelles. Cette double délégation était illustrée dans le domaine de la fiscalité: les impôts étaient collectés à la fois par les compagnies concessionnaires et par les intermédiaires. Les uns et les autres n'hésitaient pas à user, à cette fin, de la violence qui, de fait, n'était plus le monopole légitime de l'Etat colonial. On retrouve aujourd'hui cette ambivalence et cette redéfinition des rapports fiscaux: certaines formes de ponctions opérées par les nouveaux intermédiaires (notables locaux, « douaniers combattants », seigneurs de la guerre, ...) et considérées officiellement par l'autorité étatique comme illégales et illégitimes (tels les butins de guerre, les droits de passage ou de protection, par exemple au Cameroun, au Tchad, en RCA, au Zaïre, mais aussi en Côte-d'Ivoire) sont cependant légitimées à la fois par les populations locales et, implicitement, par les autorités étatiques.*

« *La privatisation des Etats* » sous la direction de B. Hibou, Karthala, 1999.

Cette approche de la trajectoire historique de la « *formation* » de l'Etat permet de comprendre que la confusion actuelle entre public et privé ne date pas de la privatisation liée aux ajustements structurels: dans la gouvernance coloniale, ce sont les intermédiaires qui, souvent, sans l'accord ni la connaissance exacte des autorités coloniales, collectaient l'impôt, enrôlaient les hommes pour les travaux publics, assuraient la sécurité des personnes. L'intérêt des travaux d'histoire de la gouvernementalité développés par les chercheurs africains du CODESRIA est ainsi de souligner des **continuités**: le gouvernement indirect de l'époque coloniale, utilisant des intermédiaires privés (qu'il divisait et opposait ethniquement entre eux) a suscité l'émergence d'acteurs se positionnant en dehors de l'Etat, de la bureaucratie, dont ils peuvent constituer le « **double** ». Ce dédoublement de l'Etat a plusieurs conséquences: la remise en cause de la notion de propriété et l'effacement des frontières entre public et privé.

Les concepts d'« **Etat rhizome** » (défini selon les termes de J. F. Bayart: le pouvoir de l'Etat dans la société n'est pas unidimensionnel mais constitue une multiplicité protéiforme de réseaux dont les tiges souterraines relient des



points épars) et de « **chevauchement** » permettent sans doute le mieux de remettre en cause l'analyse économique standard de la Banque mondiale. Le succès des entreprises économiques, quelles que soient les modalités d'action, dépend de la capacité de chevauchement et d'hybridation, notamment entre positions publiques et privées, entre Etat et secteur privé ou entre différentes insertions formelles et différentes insertions dans la société (par l'administration, le système bancaire, par les services publics, par l'appareil de coercition, ...). « *Corruption, contrebande, détournement, marchés protégés, activités complémentaires et trafics divers: c'est l'Etat et c'est ça aussi l'économie populaire spontanée* », est-il rappelé judicieusement dans l'introduction du livre du CODESRIA sur l'Etat et les mouvements sociaux.

Cette « **interpénétration de l'Etat et de la société** », la complexité des relations avec l'Etat ne permet plus d'analyser les situations économiques en termes duaux: ainsi, la fraude et la contrebande ne sont pas le rejet de mauvaises politiques économiques, mais un moyen comme un autre de saisir des « *opportunités étatiques* » et d'avoir accès aux « ressources de l'extraversion, selon les termes de B. Hibou dans son ouvrage « *L'Afrique est-elle protectionniste? Les chemins buissonniers de la libéralisation extérieure* » (1996).

### **La privatisation comme gouvernementalité**

Dans son analyse de la relation de pouvoir, Michel Foucault part du fait que les relations de pouvoir s'enracinent dans l'ensemble du réseau social et ne peuvent se réduire aux institutions, fussent-elles politiques. Il précisait que les formes et les lieux de « *gouvernement* » des hommes les uns pour les autres sont multiples, se limitent et s'annulent parfois, se renforcent dans d'autres cas. M. Foucault analysait que la représentation juridique du pouvoir s'est construite dans la durée à partir de la thématique de la répression et de la loi; mais cette représentation est « *absolument hétérogène aux nouveaux procédés de pouvoir qui fonctionnent non pas au droit mais à la technique, non pas à la loi mais à la normalisation, non pas au châtiement mais au contrôle, et qui s'exercent à des niveaux et dans des formes qui débordent l'Etat et ses appareils* ».

Le **pouvoir**, dit M. Foucault, ce n'est pas une institution, et ce n'est pas une structure, c'est le nom qu'on prête à une situation stratégique complexe dans une situation donnée. La **gouvernementalité** désigne alors une configuration ou une séquence historique donnée dont on entend analyser le « *gouvernement* » comme mode de structuration du champ d'action des individus ou des groupes.

### **Quatre enseignements précieux de cette notion peuvent être dégagés.**

- Comme le souligne Janet Roitman dans ses études, les transformations de l'Etat dans le bassin du Lac Tchad et les nouvelles autorités régulatrices (publiées e.a. dans le livre coordonné par B. Hibou sur la « *Privatisation des Etats* »), penser en termes de gouvernementalité permet de comprendre

comment les états de pouvoir sont constamment engendrés par les multiples points de son exercice. Cela signifie aussi que les infrastructures de l'Etat ou que les points d'exercice du pouvoir étatique s'étendent au-delà des institutions spécifiques de l'Etat lui-même. Ainsi, tandis que les marchés financiers mondiaux, les mafias internationales et les ONG peuvent être définis comme non fondés sur un Etat, ils représentent certainement des **points d'exercice du pouvoir étatique** (et ainsi il n'est pas possible qu'ils soient souverains en tant qu'institutions « globalisées »).

- **En second lieu**, la notion de gouvernementalité permet de comprendre les processus de privatisation actuellement en cours en Afrique à la fois comme une mutation des modes de gouvernement et, de façon indissociable, comme **l'expression des processus de subjectivation**. Comme le souligne B. Hibou, les mutations de la « *politique du ventre* » en Afrique sont simultanément des modifications dans les formes et les points d'intervention étatiques, et des remodelages de différents « **styles de vie** », **valeurs et normes** liés à des registres historiquement pertinents. D'un point de vue méthodologique, la notion de gouvernementalité permet de comprendre une dimension supplémentaire de la privatisation de l'Etat: celle des manières d'être, de comprendre, et non pas seulement d'agir, dans les champs économiques et politiques.
- **Troisièmement**, l'approche en termes de gouvernementalité montre l'intérêt de distinguer les différents attributs et fonctions de l'Etat, notamment de **distinguer pouvoir étatique et souveraineté**, ou encore, capacité de l'Etat à exercer un pouvoir et capacité à maîtriser une autorité régulatrice (concrètement, à maîtriser une politique économique d'une population). Cette distinction permet ainsi de voir comment la capacité régulatrice d'un Etat peut formellement s'éroder, être partagée avec d'autres forces, alors que son pouvoir demeure et ne fait que se redéployer. Par exemple en Afrique, la contrebande généralisée (d'armes, de pétrole, des récoltes vivrières et de rente, de monnaies) sape, dans une certaine mesure la régulation étatique en remettant en cause la politique commerciale extérieure formellement édictée. Mais elle ne remet pas en cause la souveraineté nationale et ne sape pas l'Etat en tant que tel dans la mesure où autorités officielles et contrebandiers partagent les mêmes valeurs, les mêmes modalités et représentations de l'exercice du pouvoir et contribuent à la même économie politique.  
La gouvernementalité est ainsi un concept permettant de préciser que la « *privatisation de l'Etat* » n'est pas dilution du politique dans l'économie, ni domination des logiques publiques par des logiques privées, mais multiplication des points d'exercice du pouvoir étatique.
- **Enfin**, redéfinir les relations public-privé et modifier la gouvernementalité constituent les deux faces d'un même processus. « *Une modification de la fiscalité provoque nécessairement une transformation des logiques d'extraction / redistribution et des modalités de l'accumulation redistributive qui légitime le politique. Elle correspond également à une renégociation du dosage et des relations entre valeurs, normes et règles différentes; autrement dit, elle touche aux modes mêmes de subjectivation. Avec le processus de privatisation en cours sont affirmés notamment la préférence*

*pour la monétarisation des rapports sociaux et la marchandisation du politique; la légitimité du commerce de l'influence et du clientélisme; l'élargissement du spectre des formes de valeur et de richesse; l'acceptation de cette dernière comme fondement du politique, même si la perception de celle-ci demeure très ambivalente. » (B. Hibou).*

## 5. LA PRIVATISATION DE L'ETAT: UNE HISTOIRE LOCALE ET MONDIALE?

Les travaux du CODESRIA et du CERI montrent l'intérêt d'une sociologie historique de la formation de l'Etat. A travers la mémoire de la « *décharge* » dans la formation de l'Etat colonial et post-colonial, l'on découvre que **la privatisation de l'Etat, en partie fruit de la mondialisation, procède tout aussi bien de l'histoire locale** de chaque société: les différentes modalités de privatisation de l'Etat ainsi que le développement de l'économie parallèle constituent aujourd'hui, pour les Etats africains, une manière d'affirmer leur souveraineté et leur pouvoir de contrôle dans un contexte de dépendance accrue et de crise économique grave.

Seule l'histoire permet de comprendre comment les situations actuelles peuvent être interprétées à la fois comme un processus, global, de diffusion de modes de gouvernement indirect et médiatisé par des acteurs privés, et comme un processus particulier de poursuite de la formation de l'Etat en fonction de sa propre trajectoire.

A la lumière de l'histoire, on peut comprendre que la privatisation ne doit pas être interprétée comme une avancée d'une stratégie libérale: en Afrique, le secteur privé reste lié au pouvoir étatique; il ne respecte ni les règles de concurrence, ni le libre-échange et l'on pourrait dire que dans un certain nombre de cas, il n'a pas été privatisé. Comme le soulignait déjà en 1944 Polanyi dans son essai « *La grande transformation* », le marché a été la conséquence d'une intervention consciente et souvent violente de l'Etat qui a imposé l'organisation de marché à la société pour des fins non économiques. En Afrique, l'Etat et le politique demeurent des acteurs décisifs de l'économie mais leur influence s'exerce indirectement.

La « *privatisation de l'Etat* » doit être lue comme le **fruit de nombreux acteurs et de l'enchevêtrement de multiples logiques d'action.**

### Texte à l'appui n°12

#### ***La « privatisation » comme exercice du pouvoir étatique***

*Ce passage par l'histoire et la réactualisation de la « décharge » qui s'ensuit invitent à relativiser la valeur normative et prétendument universelle du modèle de gouvernement direct, bureaucraté, permanent et continu, caractéristique des pays développés et des quelques décennies passées. L'usage de truchements et notamment d'intermédiaires privés a été et est une modalité comme une autre d'exercice du pouvoir. Mais il n'est pas pour autant question d'adopter une lecture trop fonctionnaliste et volontariste: la privatisation ne peut pas être considérée comme le résultat d'une stratégie délibérée de la part de tel ou tel Etat; comme le choix d'un mode de gouvernement plutôt qu'un autre. Certes, la décharge sur des intermédiaires privés peut correspondre à un décalage entre demandes en*

augmentation et capacité limitée, de la part de l'Etat, d'y répondre de façon institutionnelle et formalisée, comme le suggèrent les opérations de délégation de fonctions à des sociétés privées et les diverses opérations de concessions de services publics. Elle peut également traduire une « politique de survie » (politics of survival) et des stratégies de « sales coups » (dirty tricks) caractéristiques des sociétés fragmentées, comme l'illustre le développement du mercenariat. Mais, plus fondamentalement, la privatisation de l'Etat est le résultat de stratégies multiples, parfois contradictoires, qui traduisent notamment une absence de confiance dans les institutions étatiques et la primauté accordée à la loyauté sur les relations fonctionnelles. De fait, la privatisation de l'Etat est moins le fruit de la stratégie de ce dernier pour survivre ou se consolider, que **le fruit de nombreux acteurs et de multiples logiques d'action**. **Des logiques économiques**: poursuite de la rentabilité et de l'efficacité du secteur productif et, plus encore, recherche de nouvelles ressources économiques, de nouvelles opportunités d'enrichissement dans un contexte de rétrécissement des revenus directs de l'Etat et surtout de diminution des rentes et prébendes à distribuer et d'un contrôle indirect sur l'activité économique. **Des logiques politiques**: gestion des forces opposées mais indispensables à l'Etat dans un contexte de fragmentation de la société et des lieux de pouvoir, reconduction et reconversion du pouvoir bureaucratique en pouvoir économique dépendant de l'Etat ou stratégie de défaussement face aux protestations sociales ou politiques. **Des logiques sociales**: nouveaux modes de relation entre le pouvoir et les citoyens dans un contexte de débureaucratiation. **Des logiques individuelles ou collectives d'ascension sociale**: ascension d'une classe associée à l'Etat, d'un groupe d'acteurs, mais aussi possibilités de survie pour les groupes marginalisés. Des logiques de création d'un nouvel espace économique de négociation des relations sociales, voire de leur marchandage. **Des logiques d'insertion internationale** avec le respect (ou son faux-semblant) des conditionnalités imposées par les bailleurs de fonds. **Des logiques de diversification de la gestion de la dépendance**, notamment pour rendre cette dernière moins contraignante. **Des logiques administratives, financières et missionnaires** des bailleurs de fonds. Des logiques d'enrichissement. **Des logiques clientélistes**. **Des logiques de guerre et de conflit...** Cet **enchevêtrement** prend, aujourd'hui, la forme de la privatisation, en raison notamment de la diffusion des normes et modes (Etat minimum, libéralisme, privatisation des entreprises publiques, concession de services publics, désengagement de l'Etat, ...) et des facteurs objectifs de la globalisation (poids des firmes multinationales, des grands cabinets de conseil et d'assurance, des sociétés d'audit et d'évaluation, des bailleurs de fonds, des marchés financiers, des technologies de la communication). Du fait même de la multiplicité des acteurs et de leurs ambitions, il ne peut être le fruit d'une seule stratégie, fût-elle étatique. Et si ces facteurs n'aboutissent pas forcément à l'affaiblissement de l'Etat, elles soulignent en revanche sa désinstitutionnalisation.

« La privatisation des Etats » sous la direction de B. Hibou, Karthala, 1999.

## 6. LES VOIES INEDITES ET SPECIFIQUES DE LA PRIVATISATION DES ETATS

« Plus le politique se dépolitise et se privatisera, plus le processus démocratique s'érodera. Comment comprendre cet allègre suicide public? »  
Hobsbawm, « Les enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle », Editions Complexe, 1999.

Les chercheurs du CODESRIA et du CERI ont dans leurs travaux exploré plusieurs voies inédites et spécifiques conduisant de la privatisation des économies à la privatisation de l'Etat.

Si elles sont spécifiques, liées à la trajectoire historique de telle formation sociale donnée, si rien n'indique qu'elles constituent un modèle généralisable de gestion de l'Etat, elles sont pourtant « *emblématiques* » et, à ce titre, plusieurs d'entre elles méritent d'être examinées. Elles convergent pour indiquer un déplacement des normes de ce qui est public et de ce qui est privé, de ce qui est légal et illégal, de ce qui est formel et informel.

Les forces agissantes de la mondialisation travaillent (- on le sait notamment grâce aux travaux du Forum du Tiers-Monde animé par Samir Amin, aux travaux de Zaki Laïdi (Malaise dans la mondialisation, 1998), de Stephen Gill sur ce qu'il appelle la « *nouvelle constitution libérale* »-) principalement à faire en sorte que leurs normes privées deviennent normes publiques, à reconfigurer les appareils d'Etat, c'est-à-dire à les faire agir comme des soutiens et dans le cadre des valeurs et des disciplines des marchés.

Spécifiques, datés, circonstanciels parfois, ces chemins inédits ou buissonniers de la privatisation de l'Etat ont pourtant déjà des noms que leur ont accordé le CODESRIA et le CERI:

- commercialisation de la souveraineté dans les Etats faibles d'Afrique, dans ces « *quasi-Etats* », Etats fantômes que sont entre autres la Sierra-Leone, le Liberia, le Zaïre, ...
- gestion de la dette de manière à transformer la dette publique en actif privé. Le cas de l'Angola, pays fortement ancré à l'international par le pétrole et une économie de guerre, en est un révélateur;

## **6. 1. Premier chemin inédit de la privatisation des Etats: la commercialisation de leur souveraineté**

Les chercheurs associés au CERI se sont interrogés sur la privatisation de la souveraineté de l'Etat dans un certain nombre de pays d'Afrique.

William Reno, en particulier, a construit une analyse de ce qu'il nomme les **Etats « faibles »**, tels le Liberia, la Sierra Leone, le Congo Kinshasa, ... Trait commun à ces Etats dans les années 90, ils ne contrôlent que des parties de leur territoire national, des parties importantes étant sous contrôle de « *seigneurs de la guerre* »; ils n'ont pas construit un appareil d'Etat, des administrations, ni n'assurent la garantie d'application des lois; ils n'apportent à leurs citoyens ni biens, ni services collectifs; les indicateurs de développement humain n'ont cessé de se dégrader. Ce sont des **fiction d'Etat**, des Etats-fantômes. Et pourtant, ces Etats faibles continuent d'être reconnus internationalement dans le contexte du système inter-étatique; les investisseurs privés étrangers y multiplient les investissements, des sociétés étrangères s'approprient des marchés à hauts risques, le tout en bénéficiant des garanties publiques d'assurance de leur Etat occidental d'origine puisque les transactions se font avec des Etats reconnus internationalement souverains.

**L'hypothèse** de lecture du CERI: les Etats faibles sont des **Etats « viables par défaut »** car il n'existe pas d'autres intermédiaires capables d'instrumentaliser les relations économiques et commerciales avec le monde occidental. La continuité, même fictive, des Etats conserve toute son importance pour permettre les transactions économiques internationales. Malgré l'absence de contrôle territorial, une souveraineté nominale permet à des chefs d'Etat, qui peuvent combiner une reconnaissance internationale avec les techniques coercitives du « *seigneur de guerre* », d'être un interlocuteur obligé pour signer des contrats. Cela leur permet en plus d'« *internaliser* » les gains de l'échange international et de reconstituer des clientèles politiques, tout en écartant d'éventuels réformateurs potentiels exigeant la mise en place de services publics aux citoyens. Les coûts initiaux de la création des infrastructures de base sont élevés et de tels investissements ne peuvent être financés qu'aux dépens de ceux qui contrôlent la richesse dans l'Etat prédateur.

Forts de la reconnaissance internationale de leur souveraineté par la communauté des Etats, les dirigeants d'Etats développent des stratégies de « *survie* »: saper les institutions de l'Etat, dresser les organes du pouvoir les uns contre les autres, appliquer les lois de façon sélective. Certains aspects des programmes d'ajustement structurel ont d'ailleurs contribué à ce que certains dirigeants affaiblissent encore les appareils administratifs; ainsi, note William Reno, 20.000 fonctionnaires de Sierra-Leone - sur 60.000 - ont été licenciés au début des années 90, sur recommandation de la Banque mondiale.

Comme au Congo-Kinshasa, les premiers déflatés ont été les enseignants, les fonctionnaires du secteur de la santé et les agents du développement agricole, secteurs à grande utilisation de ressources publiques.

Ainsi, plutôt que d'en rester à l'affirmation « *tous les Etats sont souverains* », les chercheurs associés au CERI invitent à **analyser les façons dont les Etats négocient en permanence l'atout constitué par leur souveraineté, modifient l'utilisation de leur souveraineté** pour répondre aux besoins des investisseurs étrangers privés d'avoir pour interlocuteur une autorité souveraine bénéficiant d'une reconnaissance internationale.

Pour ces derniers, l'association avec un régime formellement souverain leur permet de faire indemniser leurs transactions en cas d'effondrement ultérieur de l'Etat.

La reconnaissance mondiale de la souveraineté d'un Etat reste en effet à la base du droit commercial international. Les Etats forts, grandes et moyennes puissances, les pratiques juridiques, les organisations internationales et d'autres entreprises auxiliaires - assureurs, services publics d'évaluation des investissements - sont garants de la stabilité et de l'ordre des transactions.

William Reno, dans ses analyses, remarque également que les firmes étrangères qui traitent avec les autorités d'Etats faibles, tirent profit à la fois de l'ordre et de la sécurité assurés par le recours à des sociétés de sécurité privée, et de l'anarchie intérieure, dans la mesure où elles gèrent leur propre environnement économique lorsque l'Etat ne peut le faire.

C'est ainsi la « **fonction double, interne et externe, des partenariats entre firmes privées engagées dans des contrats, Etats forts et par ailleurs créanciers et Etats faibles qui est à observer** ». Ainsi, les entreprises minières des enclaves peuvent exploiter la protection internationale de la propriété et des contrats, au-delà des frontières de l'Etat faible. Face à l'anarchie intérieure, elles font assurer la sécurité et les services sur des territoires réduits par des firmes de sécurité privée. Les Etats faibles peuvent ainsi **se décharger** de fonctions étatiques importantes, telles que le maintien de l'ordre public et de la viabilité de quelques infrastructures. Les gouvernements étrangers d'Etats forts pratiquent, eux aussi, la **décharge**, ou le gouvernement privé indirect de leurs relations internationales: ils comptent sur les opérateurs économiques privés et les firmes de sécurité pour maintenir une forme d'ordre, assurer une accumulation économique minimum.

**Une hypothèse du CERI: la différenciation entre souveraineté interne et externe** en Afrique risque de perdurer tant que d'aussi nombreux éléments extérieurs trouvent leur compte dans la fiction des quasi Etats sur le plan commercial, économique et politique. L'Etat-nation, souligne Béatrice Hibou, reste la référence obligée des relations extérieures, notamment parce qu'il ne peut y avoir de dissociation de l'économique et du politique et parce que les ressources tirées des relations extérieures sont éminemment politiques.

## **6. 2. Une deuxième voie spécifique de la privatisation des Etats: le traitement de la dette**

Un pays comme l'Angola, étudié par Olivier Vallée dans le numéro de Politique Africaine consacré à l'Etat en voie de privatisation, représente un cas limite de privatisation de la dette publique.

Dans les dix premières années après son indépendance en 1976, l'histoire de la dette angolaise est marquée par des liens concentrés avec la banque du commerce extérieur soviétique et les organismes publics des pays de l'Est pour les besoins de la défense. Fin des années 1990, les chiffres montrent **l'éclatement total de la dette publique**, indiquant à la fois une béance dans la responsabilité de la puissance publique angolaise et les stratégies des acteurs occidentaux du marché de l'endettement.

On compte, indique Olivier Vallée, « *158 établissements financiers et commerciaux, publics et privés, qui ont prêté à de multiples débiteurs angolais. Face à eux, sont répertoriés 157 instances débitrices en Angola, ministères, gouvernements régionaux, entreprises publiques de la défense et entreprises privées de l'armement, parastataux du chemin de fer. En vingt ans, l'Angola a pu emprunter près de 14 milliards de dollars dont il n'a remboursé que 3,3 milliards en principal. Les citoyens ignorés lors du processus d'endettement se retrouvent « dévalués » par des mécanismes de privatisation de la dette* ».

Que s'est-il passé en vingt ans? Les travaux du CERI construisent une **hypothèse**. Dans un pays où le financement d'une guerre permanente, des

entreprises publiques et du développement pétrolier ne génèrent plus dès le milieu des années 80 une activité économique suffisante pour permettre de bâtir une future solvabilité, **une économie politique spécifique de la dette s'est mise en place**. Sa logique était de disséminer dans différents centres de pouvoir l'accès aux devises, ce qui multiplie les interlocuteurs des prêteurs. En Angola, les administrations, entreprises publiques et privées, prenant l'initiative de solliciter des emprunts, se multiplient, sans qu'aucune instance publique ne centralise ou gère cette explosion de l'endettement, ni qu'aucune instance de représentation parlementaire n'ait la possibilité ou volonté de regard.

En face de cette prolifération des foyers d'endettement, les créanciers se diversifient: banques luxembourgeoises, françaises, suisses, entreprises brésiliennes, ... Ces créanciers ne sollicitent plus aucune garantie de l'Etat central angolais, induisant ainsi une privatisation de la relation d'endettement.

Les premiers prêts gagés sur une hypothèque apparaissent au milieu des années 80.

La « **socialisation pétrolière des dettes** » va depuis lors se concrétiser dans une série de « *dispositifs* » spécifiques. Ainsi, les banques suisses vont consentir en 1988 plusieurs prêts gagés qui ne seront pas rééchelonnés mais remboursés à court terme par des enlèvements de pétrole directement assurés par les sociétés étrangères exploitant les gisements. C'est une étape nouvelle de gestion de la dette: ce n'est plus l'entreprise publique angolaise du pétrole qui a la charge de gérer la garantie pétrolière de la dette, mais des entreprises privées étrangères.

En 1993, nouveau cas de figure de la privatisation de la dette: une entreprise privée d'import-export, proche du parti au pouvoir, obtient un prêt pour l'achat de matériel classé défense. Gagé sur la future production pétrolière.

Cet exemple de conversion d'une dette publique en ressources naturelles est éloquent. Il suggère que la valeur garantie n'est plus la capacité de l'Etat à ponctionner, mais son patrimoine collectif privatisé; que les entreprises publiques, les équipements et les ressources naturelles sont aliénables; que les obligations financières se sont transformées en aliénation du domaine privé; et que la dette publique s'est muée en actif privé et a généré un nouveau marché.

Une nouvelle voie de la privatisation de l'Etat s'est ainsi ouverte.



## TROISIEME PARTIE

# COMPRENDRE LES « **BESOINS** » D'ETAT

*« L'histoire de l'Etat en Afrique, c'est avant tout l'histoire des procédures de l'assujettissement en même temps que l'histoire des procédures par lesquelles les assujettis deviennent des sujets, ou si l'on veut des citoyens. Ce qu'il convient donc de saisir, c'est le paradoxe même de l'assujettissement et de son dépassement. »*

Achille Mbembe, « *L'Etat civil de l'Etat en Afrique* », in « *Les Avatars de l'Etat en Afrique* », Publication du GEMDEV, Paris, Karthala, 1997.

Les pensées de résistance nous disent: il n'y a pas trop d'Etat en Afrique; il y a un « **manque d'Etat** ». Il faut penser ce « *manque* » d'Etat.

Un grand nombre de pratiques économiques, sociales, juridiques, culturelles attestent en Afrique le « **besoin** » d'Etat. La responsabilité difficile des intellectuels africains est de les nommer, de les mettre à jour, de leur proposer un discours qui les réunisse et les fasse avancer. Assumer ce rôle, c'est, expose Bernard Founou - Tchuigoua, directeur de recherches au Forum du Tiers Monde à Dakar, **prendre position**: « *prendre position pour un socialisme encore largement à inventer, dans lequel la solidarité humaine s'exprimerait à travers le principe selon lequel une société ne devrait pas être considérée comme démocratique tant que le groupe dirigeant s'oppose à ce que l'Etat joue le rôle d'agent principal, mais pas nécessairement exclusif, de la socialisation de la sécurité sociale.* » (« *Afrique: le manque d'Etat* », in Revue La Pensée, n° 301, mars 1995).

Dans sa temporalité propre, l'Afrique subit les ravages d'une mondialisation unilatérale par le marché. Celle-ci est polarisante, paupérisante, génératrice de chômage et prédatrice des ressources. Elle réduit les possibilités d'expressions démocratiques en raison du transfert de pouvoirs de régulation de l'Etat aux firmes transnationales.

En Afrique, elle « *réduit à zéro le contenu social des revendications démocratiques* ». En particulier, elle prolétarise encore plus la femme que par le passé.

Les **pensées de résistance** qui s'élaborent en Afrique autour du « **besoin d'Etat** » soulignent qu'il est de l'intérêt des peuples de comprendre que le système mondial est entré dans une phase qualitativement différente de celle où les problèmes politiques et sociaux pouvaient trouver des solutions « *nationales* ». C'est une phase dans laquelle la mondialisation de l'accumulation érode la socialisation de la solidarité nationale qui était médiatisée dans la phase keynésienne par l'Etat.

La formation de l'Etat, comme forme acceptée de tutelle légitime, avec ses moyens contraignants - le financement d'une armée, l'acceptation de l'impôt pour contribuer au financement des dépenses estimées être des fonctions collectives (assurer l'éducation, les garanties de recours pour les soins de santé, ...) a pris huit siècles en Europe.

On ignore trop souvent combien la démocratie politique est relativement jeune: peu de pays la connaissaient avant la fin du 19<sup>e</sup> siècle; le mouvement ouvrier fut le principal vecteur de la démocratisation aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles en Europe.

L'Afrique, quant à elle, a une histoire courte, brève de l'Etat. Cette technologie de domination n'a été introduite qu'à la fin de la colonisation. L'Etat a été réapproprié, « *coinventé* » par les puissances colonisatrices et les élites africaines qu'elles cooptaient. Ces élites ont adhéré au modèle de l'Etat colonial puis post-colonial, parce qu'il servait leurs intérêts. « *Comment transposer directement le modèle de l'Etat et toutes les institutions y relatives, trouver les moyens d'accommoder la modernité des Africains, leur modernité et pas celle des autres?* », interroge Etienne Leroy, en introduction aux travaux du GEMDEV sur les avatars de l'Etat en Afrique. Ces référents à la modernité (les technologies de l'Etat) n'ont été négociés, ni de la part du colonisateur, ni de celle des Africains qui ont non seulement refusé de chercher des transpositions mais qui ont, en même temps, utilisé toutes les ressources du modèle de l'Etat dans ses caractéristiques les plus autocratiques, donc inacceptables à terme pour la démocratie. La trahison des élites, nous connaissons aussi...

Au cours des années 90, la Banque mondiale a décidé de changer les règles du jeu: moins d'Etat, laisser plus d'initiatives aux entrepreneurs ainsi qu'à la société civile, reconnaître un état de droit, s'évaluer sur les critères d'une bonne gouvernance. Encore une fois, les Africains n'ont pu faire émerger leur effort de réfléchir à ce que devrait être leur Etat, à eux en fonction de leur histoire et de leur inventivité.

**Silencieusement, des relations d'assujettissement spécifique aux temps de pénurie et de dérégulation sont en train de se mettre en place et de s'institutionnaliser. Dans les deux premières parties** de notre document, nous avons tenté, avec les pensées de résistance, de leur donner un nom, des noms: privatisation de l'Etat, gouvernement privé indirect, ... **Dans cette troisième et dernière partie**, nous chercherons à rendre compte de **deux processus**.

**Premier processus:** celui par lequel l'Afrique subit un discours. Le discours de la tutelle internationale sur le « *moins d'Etat* », discours qui se traduit dans une pratique: le « **gouvernement par procuration** ».

**Deuxième processus:** comment les Africains expriment-ils leur « *besoin d'Etat* »? Pour identifier les expressions de ces besoins d'Etat, nos partenaires - le GEMDEV, le CODESRIA, le CERI nous invitent à **nous décentrer**: se déplacer de travaux axés sur la centralité de l'Etat vers des travaux attentifs aux démarches des mouvements sociaux. Pourvoir identifier leurs besoins d'Etat.

Ces besoins d'Etat s'expriment de différentes manières qu'il faut pouvoir écouter: récits de vie, monographies... Il faut pouvoir écouter la réelle polyphonie des mouvements sociaux. Les travaux du CODESRIA ont cherché à identifier les initiatives sociales dont l'objet n'est pas la conquête du pouvoir d'Etat mais la gestion, au jour le jour, de la survie, sous de nouvelles formes. Ainsi, les émeutes du pain en Tunisie, en Egypte. S'agit-il seulement d'émeutes du pain ou de la mise en question d'un mode de domination? Comment comprendre que ce soient les femmes, réinventant la forme syndicale, qui soient porteuses d'une revendication autrement plus large: la participation au pouvoir de décision?

L'écoute des mouvements sociaux, le défrichage des logiques dont ils sont porteurs, devraient nous permettre, dit le CODESRIA, de reposer la question de la démocratie et de qui - in fine - est sujet de droits en Afrique.

## **1. LE DISCOURS IMPOSÉ ET SUBI: MOINS D'ETAT OU LE GOUVERNEMENT PAR PROCURATION**

La gestion unilatérale par le marché de la mondialisation s'accompagne de discours prescriptifs sur ce que doit être l'Etat.

Les pensées de résistance s'efforcent de décoder ce discours qui enferme les chemins d'une liberté.

### **1. 1. L'ajustement économique déstabilise un compromis social**

Les pensées de résistance font tout d'abord remarquer que les conditionnalités des politiques d'ajustement structurel se sont énoncées en termes stricts de **politiques économiques**. Il s'agissait de favoriser l'organisation économique par le libre jeu des forces du marché comme la forme la plus efficace d'allocation optimale des ressources. En imposant ces conditionnalités, les institutions financières internationales étaient conscientes de demander un transfert, partiel, voire total, de ce qui tenait lieu de capital public à des privés.

Elles ont par contre sous-estimé, voulu ignorer, ou n'ont pas compris que leurs instruments de politique économique **modifiaient** fondamentalement

un **mode de compromis social** entre l'Etat et ses sujets, modifiaient les processus d'allocation des richesses, de redistribution des revenus **ainsi que « les notions proprement politiques de bien public et d'intérêt général »**.

**Texte à l'appui n°13**

***La tutelle internationale déstabilise un compromis social***

*Les contrôles, les subventions et les protections dont on exige aujourd'hui le démantèlement ne comportaient pas seulement une dimension fiscale et administrative. Ils n'avaient pas simplement un caractère distributif, voire, dans certains cas, productif. Ils rendaient également possible un ensemble de conceptions de l'action politique légitime, de formes admises parce que fortement régulées de violence sociale. Le tout, combiné, rendait possible une certaine cohésion sociale et politique, bref, un ordre de la domination fait de coercition il est vrai, mais aussi d'échanges, de transferts, de réciprocité et d'obligations. C'est cette forme de gouvernement qui, dans la plupart des cas, avait empêché, dans les pays de l'« Afrique utile », une dérive dans l'arbitraire pur et simple et dans la violence lapidaire.*

*C'est également ce qui avait fini par doter certains de ces régimes d'un minimum d'assise sociale. Ils pouvaient, dans ce cadre, requérir la soumission et l'obéissance de leurs sujets **en échange d'une salarisation générale de la société**. L'Etat utilisait le salaire pour acheter l'obéissance et pour arrimer la population à des dispositifs de discipline. Le salaire était ce qui, dans la plupart des cas, légitimait la sujétion. Rouage essentiel dans la constitution d'un type de citoyenneté qui n'était pas d'abord fondé sur le principe de l'égalité politique et de la représentation du même nom, il « reposait sur l'existence de créances grâce auxquelles l'Etat fabriquait des dettes sur la société », la construction du rapport d'assujettissement s'effectuant dans l'ordre distributif et non dans celui de l'équivalence entre des personnes humaines dotées de droits naturels et civils propres. En transformant le salaire en créance, l'Etat octroyait des subsistances à ses obligés. Ces subsistances « ne venaient pas sanctionner un processus de conversion d'une énergie en richesse. Elles venaient dessiner une figure particulière de l'obéissance et de la domination ». D'ailleurs, dans certains pays, ces créances étaient assimilées sinon à des faveurs, du moins à des privilèges. Si bien que l'on peut affirmer que le salarié, le citoyen et le client se reproduisaient mutuellement ou, en tout cas, participaient d'une même structure de représentations conscientes que dénote bien ce que l'on a appelé « la politique du ventre ». C'est cette formule de la domination, c'est-à-dire de contrôle des gens et d'allocation des biens, des profits et des pourcentages qui est remise en cause par l'austérité, le poids de la contrainte externe et la guerre. Du fait de l'insolvabilité générale et de la dévastation matérielle, l'on se retrouve, presque partout en Afrique, dans une situation telle que **l'Etat est désormais placé dans l'incapacité d'effectuer les arbitrages nécessaires et de définir les compromis sociaux indispensables non seulement à tout passage conséquent à l'économie de marché telle qu'elle est envisagée par les organismes financiers internationaux, mais aussi à la production même de l'ordre public.***

*Achille Mbembe, Du gouvernement Privé Indirect, CODESRIA, Dakar, 1999.*

## 1. 2. L'hypothèse d'une désalarisation

Sans en être la cause unique, les politiques de dérégulation à la base de l'ajustement structurel ont ouvert la voie à une aggravation de la pauvreté de masse. L'approfondissement de la pauvreté est lié à plusieurs facteurs, l'un des plus importants étant la précarité du statut de l'emploi. Le marché du travail s'est, partout en Afrique, fortement stratifié.

Si le travail salarié régulier et protégé n'a pas totalement disparu, la proportion des individus qui l'exercent n'a cessé de baisser au point où l'on peut, souligne Achille Mbembe, valablement « *esquisser l'hypothèse d'une dé-salarisation de la force de travail africaine en cette fin de siècle* ».

En effet, dans un contexte où l'accumulation des arriérés de paiement, les avances sur les recettes minières et pétrolières, les préfinancements des recettes de produits de rente, ne permettent plus de refinancer l'Etat, la mise en clientèle de la société par l'Etat ne passe plus par la salarisation. Elle passe désormais principalement, suggère A. Mbembe, par le contrôle de l'accès à l'économie parallèle. La fin du salaire en tant que modalité par excellence de la mise en clientèle de la société, transforme alors les bases sur lesquelles les droits, les transferts et les obligations étaient convertis depuis les indépendances, et donc les définitions même de la **citoyenneté** post-coloniale.

Pour des pans entiers de la population, la rémunération au mois a été remplacée par des paiements occasionnels. Chômage déclaré et chômage déguisé, exclusion à long terme - non conjoncturelle donc - du marché du travail frappent une proportion grandissante d'Africains.

Une précarité aux multiples dimensions s'est développée, racontée, par le biais de récits de vie par l'anthropologue Alain Marie dans son travail intitulé « *Y A Pas l'Argent* » (Revue Tiers Monde, t XXXVI, n° 142, avril-juin 1995): « *inactivité forcée, déclassements brutaux des travailleurs licenciés, des travailleurs réembauchés au rabais comme contractuels temporaires ou des diplômés sans emploi, concurrence exacerbée sur un marché du travail informel saturé de mille petites activités sollicitant des clients aussi désargentés et trop souvent mauvais payeurs, errances du travail précaire et temporaire, sorties prématurées du circuit scolaire, lutte quotidienne pour gagner l'argent de la survie au jour le jour, du loyer à payer, des médicaments à acheter, des frais de scolarité à régler, instrumentalisation et durcissement des rapports sociaux sous l'emprise de la rareté.* »

En outre, la brutale déflation du secteur public et parapublic a provoqué la dissolution d'un grand nombre de sociétés d'Etat. Assortie de sérieuses compressions du personnel, de substantielles réductions de salaires et de licenciements massifs, la privatisation des entreprises publiques et le dégraissage de la fonction publique ont contribué au blocage du système des transferts intercommunautaires, réactivant, au passage, les conflits autour de la répartition des richesses et remettant en cause « **la moralité même du système d'inégalité et de domination forgé après les indépendances** ». Dans ses travaux sur les nouveaux mouvements sociaux ou nouvelles expressions de « **besoin de social** », le CODESRIA a déchiffré cette remise en cause dans une série de symptômes: la recrudescence des accusations

en sorcellerie, l'efficacité croissante des discours religieux pentecôtistes, les recompositions de l'Islam militant sur les pourtours du Sahel et de l'Océan Indien, la prolifération des itinéraires thérapeutiques et des procédures de guérison, l'émergence de nouveaux langages de la contestation et la montée en puissance du brigandage rural et de la criminalité urbaine.

## 1. 3. Vivre la précarité en temps d'ajustement

Les travaux du CODESRIA et du GEMDEV ont cherché à comprendre **comment se vit la précarité en temps prolongé d'ajustement structurel**. La précarité apparaît comme une menace d'exclusions cumulées et cumulatives: elle est porteuse d'un **processus d'individualisation** de la personne, dès lors livrée de plus en plus à elle-même, ce qui, en Afrique, est le comble de la pauvreté: celle qui n'a plus personne sur qui compter, faute de moyens pour entretenir le cycle de la réciprocité qui fonctionne comme un placement social, tout acte de solidarité consistant en fait en un investissement dont on attend un rapport ultérieur: une aide en retour, quand le besoin s'en fait sentir.

Faute d'avoir su créer des espaces sociaux d'identification et de sécurité citoyennes extra-communautaires, l'Etat a contribué à maintenir les individus à leurs attaches communautaires. Ainsi peut-on constater que tous ceux que le langage populaire définit comme des « *conjonctures* », des « *déflatés* », des « *compressés* » s'efforcent de ne pas rompre avec ces appartenances communautaires, au prix de compromis.

**En même temps**, ils rejoignent les mouvements qui travaillent en profondeur le corps social comme les nouvelles églises, les réseaux associatifs, ... et contribuent à forger de nouveaux liens sociaux fondés sur l'adhésion individuelle, la solidarité contractuelle: « *ils se cherchent* », **ils se libèrent de leurs liens et, dans une certaine mesure, de l'Etat.**

**Texte à l'appui n°14**

***En temps de crise, les individus se cherchent***

*L'individualisme comme valeur, mettant au premier rang l'idéal d'indépendance personnelle et lui subordonnant le rapport à l'autre et à la société, n'est pas une position tenable ni pensable dans l'Afrique d'aujourd'hui, où la société globale exclut plus qu'elle n'intègre et où l'Etat n'a pas été capable de promouvoir les identités citoyennes (les droits de l'homme et de la démocratie), ni les formes de sécurité (le droit garanti à l'emploi et à la protection sociale) qui lui rallieraient les individus et permettraient à ceux-ci, comme en Occident, de s'affranchir sans dommage des pesanteurs tutélaires mais étouffantes de leurs communautés d'origine.*

*Pour autant, errant désormais d'un champ social à l'autre, d'une logique sociale à l'autre, oscillant entre une identité communautaire souvent mise à mal ou décevante et des identités sociales nouvelles, trop uniment négatives (chômeurs sans relation influente, salariés subitement déclassés par la contractualisation temporaire, licenciés brutalement dégradés devant la société et leurs proches, déscolarisés sans qualification, chefs de famille déchus de leur autorité par la perte de leur emploi, hommes sans femme condamnés aux prostituées de bas étage, femmes chefs de familles condamnées à la solitude des mères abandonnées, diplômés sans débouché, jeunes filles sans formation condamnées à la prostitution par la nouvelle pauvreté paternelle, adolescents et enfants voués aux expédients de la rue par le manque de moyens des parents), tous ces individus, objectivement contraints de se prendre en charge sans pouvoir compter sur leurs entourages sociaux, en général ne s'abandonnent pas, mais, tout en luttant pour s'en sortir par eux-mêmes, ils s'individualisent à leur manière: récusant de fait et de droit un individualisme socialement impossible et impensable - si ce n'est dans la lutte quotidienne pour l'existence où la concurrence peut être féroce et tous les coups sont permis -, ils répètent qu'ils se cherchent, expression invariablement usitée à la forme pronominale.*

Alain Marie, « Y A PAS L'ARGENT, Essai sur la pauvreté à Abidjan », Revue Tiers Monde,  
t XXXVI, n° 142, avril-juin 1995.

Les ajustements structurels produisent ainsi des ajustements « culturels ». De nouveaux imaginaires, registres de valeurs émergent: ainsi, le droit à la richesse, au butin: les soldats démilitarisés, les jeunes déscolarisés échappent au chômage en rejoignant des mouvements considérant l'activité économique comme une activité guerrière. Les émeutes de rue sporadiques, les pillages expriment que les biens publics ont toujours été dérobés, détournés par le haut.

### **1. 3. A. La souveraineté fragmentée - Les impacts d'un « gouvernement par procuration »**

Pour le CODESRIA, l'un des événements politiques majeurs de la décennie 90 réside dans l'effritement de la souveraineté et la mise subreptice des Etats africains sous la tutelle des créanciers internationaux.

Le mode de « *gouvernement par procuration* » que connaissent les Etats est susceptible d'élargir les fractures au sein des sociétés africaines quand on met ensemble les secousses qui l'ébranlent: l'apparition de formes inédites de mobilisation politique qui n'indiquent pas forcément une transition vers la démocratie, la décomposition et la privatisation de l'Etat dans un contexte de résurgence de l'économie de prédation, et une diffusion de la guerre et de la violence armée pour s'approprier des propriétés.

La tutelle qu'exercent sur l'Afrique la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les bailleurs de fonds publics et privés ne se limitent plus à imposer le respect des grands principes et équilibres macroéconomiques. Elle s'est considérablement renforcée et se traduit désormais par une gamme d'interventions directes dans la gestion économique interne, qu'il s'agisse du contrôle du crédit, de la mise en oeuvre des privatisations, de la définition des besoins de consommation, des politiques d'importation, de la compression des coûts ou du contrôle direct du Trésor.

Si d'autres régions du monde sont également soumises à ce **gouvernement par procuration**, les travaux du CODESRIA en soulignent trois conséquences majeures pour l'Afrique.

#### **Texte à l'appui n°15**

##### ***Le gouvernement par procuration***

*Par la brutalité des ponctions qu'elle exige, le redéploiement des contraintes et les nouvelles formes d'assujettissement qu'elle impose aux secteurs les plus démunis et les plus vulnérables de la population, cette forme de gouvernement par procuration fait coexister, dans une même dynamique, des éléments ressortissant aussi bien du registre de ce que l'on impose aux pays vaincus lors de guerres que de celui de la conduite d'une politique civile. Au coeur de cette nouvelle dispensation, la logique d'émasculatation de l'Etat va de pair avec la logique d'excision de la souveraineté. Pour bien comprendre la façon dont la logique de la souveraineté rendait possible des stratégies de constitution des propriétés moins violentes que celles en cours, peut-être n'est-il point inutile de rappeler qu'au cours des années quatre-vingt, l'explication dominante de la « crise africaine » consistait à en rejeter la responsabilité sur l'Etat et sur l'excès des prélèvements qu'il imposait - pensait-on - à l'économie. La restauration de sa légitimité et la sortie de la crise dépendaient, affirmait-on, de sa capacité à se soustraire à la pression des demandes sociales (organisation des services publics, santé, éducation, allocation des ressources et des revenus, redistributions de tous ordres) et à laisser les forces du marché oeuvrer en autonomie, dans un champ désormais libre. Ce faisant, l'on supposait que le passage à l'économie de marché exigerait la mise entre parenthèses de la capacité politique et citoyenne des individus, c'est-à-dire la suspension du jeu de droits-créances qui permet aux individus d'avoir, non seulement des devoirs et des obligations vis-à-vis de l'Etat, mais aussi des droits sur lui - droits politiquement valorisables, par exemple sous la forme de services publics. Or, en s'acharnant à démanteler toutes les interventions étatiques dans l'économie (que celles-ci prennent la forme de contrôles, des subventions ou des*



protections) sans pour autant rendre l'Etat lui-même plus efficace et sans parvenir à lui assigner, positivement, de nouvelles fonctions, on a sapé ses bases matérielles (déjà très fragiles), perturbé (sans les restructurer positivement) les logiques de constitution des clientèles et des coalitions, amoindri ses capacités de reproduction et ouvert la voie à son dépérissement...

Deuxièmement, en **déplaçant le lieu des choix politiques, réglementaires et techniques**, on n'a pas seulement transféré à des tuteurs internationaux les sources mêmes du pouvoir au moment même où l'on raturait certains des attributs de la souveraineté. On a également déplacé les sources de la légitimité et de l'influence et brouillé, ce faisant, les critères de l'accountability puisque ceux qui imposent les politiques ne sont pas seulement invisibles aux yeux des populations, ils sont aussi différents de ceux qui répondent directement de leurs conséquences auprès de celles-ci. Et ceux qui doivent répondre de ces politiques auprès des populations agissent comme par procuration, et non plus sur base de cette capacité souveraine qui devrait caractériser l'Etat. L'étranglement financier et la crise fiscale aidant, les conflits autour de la redistribution des subsistances et des libéralités (allocation des crédits bancaires, octroi des marchés administratifs, attribution de ce qui reste de privilèges, avantages et primes, affectation des équipements et des infrastructures, répartition ethno-régionale des licences import-export, des bourses, des crédits, des emplois et des faveurs) se sont multipliés, donnant lieu à une **floraison de conceptions fort contradictoires de ce que doit être la communauté politique** ou encore l'articulation entre différentes sortes de citoyennetés au sein d'un même espace politique (ethnicité et nation, autochtones et allogènes) d'une part et d'autre part la gamme des ressources sur lesquelles l'on peut exercer un droit de possession.

L'Etat n'a pas seulement perdu une grande partie des capacités de régulation et d'arbitrage qui lui permettaient de se construire une légitimité; il ne dispose plus des moyens financiers, du pouvoir administratif et, en général, de toutes sortes d'autres biens qui auraient permis de résoudre politiquement les nombreux conflits qui entraînent désormais, presque partout, des violences qui jusque-là avaient pu être contenues dans des limites plus ou moins tolérables. N'ayant plus de droits à émettre ni à honorer et n'ayant plus grand chose à distribuer, **l'Etat n'a plus de crédit public**. Ne lui reste plus alors que le poids de la violence dont il ne détient plus, au demeurant, le monopole. **La régulation de la violence** à l'échelle interne, dans un contexte marqué par la dévastation matérielle, la désorganisation et la recomposition des circuits de crédit et de production et une brutale récession des notions de bien public, d'utilité générale, de loi et d'ordre est ainsi devenue la **question majeure** à laquelle sont confrontées les sociétés africaines postcoloniales....

Enfin, et en l'absence d'effets proprement économiques (gain de l'échange fondé sur l'exploitation d'un avantage comparatif), les politiques que nous venons d'évoquer ont ouvert la voie à une lutte acharnée pour la concentration, puis la privatisation de la contrainte ainsi que des moyens qui rendent celle-ci possible. L'aggravation de ces luttes n'a, elle-même, de sens que parce que disposer de ces moyens permet de gagner un avantage dans ces autres luttes, elles aussi en cours, pour l'appropriation des profits, pourcentages et autres utilités autrefois concentrées aux mains de l'Etat. Autrement dit, il existe désormais, en Afrique, un lien direct entre primat de la sanction marchande, montée de la violence et **mise en place** d'organisations militaires, paramilitaires ou juridictionnelles privées.

Achille Mbembe, **Du gouvernement privé indirect**, CODESRIA, Dakar 1999.

## 1. 4. Le rebondissement des luttes sur la propriété

La tutelle internationale a imposé une **révision fondamentale des modes de propriété et des processus d'allocation des richesses**.

Fermant les yeux sur le **chevauchement** entre positions de pouvoir et positions d'accumulation qui caractérise les Etats africains coloniaux et postcoloniaux, elle a ainsi réactivé les luttes au sommet du pouvoir, ainsi qu'entre opérateurs privés nationaux et étrangers, pour s'accaparer toutes les sources de richesse que recèlent les privatisations. Les travaux de J. F. Bayart et B. Hibou ont bien montré que ce n'est pas l'activité normale de l'entreprise qui fait l'objet de la transaction; l'entreprise est intéressante parce qu'elle permet de multiplier des opportunités de profit, de « *faire des coups* », d'élargir son influence. Il est fréquent, soulignent-ils, que des entreprises privatisées ne produisent que le minimum nécessaire à la poursuite d'autres activités, beaucoup plus avantageuses, notamment des importations, des fins de blanchiment d'argent ou de couverture d'activités délictueuses.

Les mesures de libération imposées ont été si **bien intégrées** par les acteurs à l'économie politique, à la trajectoire propre des économies africaines qu'elles ont renforcé les tendances qu'elles étaient supposées contrarier: le développement en marge de la légalité et l'appropriation des ressources économiques par certains acteurs à des fins de contrôle politique et social des populations. L'économie de pillage peut prendre aussi le moyen, la forme de la privatisation.

Les développements en cours, dont l'aspect central est, dans les analyses du CODESRIA, **la mobilisation de la violence pour constituer des propriétés**, se traduisent par un renforcement des luttes entre prédateurs nationaux et étrangers, la privatisation des moyens de la violence, le renforcement de l'encadrement et de la surveillance des populations, la déflation de l'Etat et surtout **sa remise en cause en tant que bien public**, en tant que technologie générale de la domination, et en tant qu'instrument reconnu pour assurer la protection et la sécurité des personnes, créer les conditions juridiques de l'extension des droits, finalement rendre possible l'exercice de la citoyenneté.

Avec ce mode de gouvernement indirect que connaît l'Afrique, ce qui se dessine est un rebondissement violent des luttes autour de l'inégalité et du contrôle des moyens de la contrainte. C'est ce qu'atteste, pour A. Mbembe, la brutalité avec laquelle sont renégociés, à tous les niveaux de la société, les rapports de loyauté et de soumission, les relations d'échange, de réciprocité et de coercition, les termes de l'exclusion et de l'incorporation, les modalités d'un assujettissement légitime.

## 1. 5. L'Etat, un élément du système « marché » ?

A travers la tutelle multilatérale des programmes d'ajustement structurel, n'est-ce pas une **inféodation de l'Etat par rapport au marché qui se réalise**? Le fait même que les institutions financières internationales édictent les politiques nationales en fixant les conditions de la recevabilité économique des programmes sociaux et politiques des Etats crée une situation historique sans précédent, souligne Babacar Sall dans sa contribution au GEMDEV. C'est le marché qui décide du nombre de fonctionnaires, du personnel sanitaire, du nombre de militaires, des hôpitaux à construire ou à fermer, de l'effectif du personnel administratif. Toutes ces incursions du marché dans la sphère régalienne de l'Etat se font au nom de l'efficacité sociale. Ce qu'il y a de nouveau dans ce paradigme, c'est que les lois du marché s'imposent à l'ensemble des champs économique, politique, social et culturel. Ce qui reste invisible, c'est le fait que le **marché produit lui-même de la politique différente de celle de l'Etat**; il s'impose parce qu'il est un vecteur prééminent de ressources pouvant se passer des modes de légitimité classiques telles que les consultations populaires.

« *Ce que le marché cherche à faire, via la Banque mondiale, c'est définir et sanctionner la manière dont le **service public** est en contact avec l'activité économique et sociale en Afrique.* » (B. Sall). Au-delà de l'opposition classique Etat/Marché, on peut se demander dans quelle mesure l'Etat se réapproprie les valeurs du marché, s'il n'est pas devenu lui-même un élément du système-marché? Et, nouvelle interrogation: les acteurs sociaux ne sont-ils pas eux-mêmes transformés?

Dans les nombreuses zones, bidonvilles, régions rurales inutiles, espaces frontaliers, zones dans lesquelles l'Etat n'apporte pas de réponse aux demandes sociales, se fauilent de nouveaux **réseaux** (commerçants, ethniques, religieux, féminins, politiques) qui sollicitent une variété de repères identitaires (localité, âge, sexe, objectifs communs, promotion de, ...), réseaux analysés dans le programme de recherches sur les mouvements sociaux coordonné par Mamadou Diouf du CODESRIA.

La fluidité, plasticité de ces réseaux ont un impact considérable sur les demandes sociales et politiques.

Un des **champs d'investigation** future retenu par le CODESRIA porte sur ces réseaux, qu'il appelle **groupes problématiques**. Cherchent-ils à exprimer des besoins d'Etat, des formes socialisées de **besoin d'Etat** ou des **besoins de marché**, traduisant plus de demandes de consommation matérielle, d'échanges qu'une réelle dynamique politique? « *Cette configuration sociale risquerait, souligne Babacar Sall, d'entériner non seulement la fin du politique - du moins tel qu'il se présente actuellement - mais de générer une nouvelle identité citoyenne fondée sur le degré de consommabilité des individus et des groupes.* »

Mamadou Diouf apporte un autre éclairage de la même question. La nouvelle géographie du repli exclusif sur des usages communautaires, y compris de l'espace public (des groupes et associations) et privés (de la classe dirigeante moderne) est accentuée par le déplacement des modalités

d'impulsion du développement, de la mobilisation vers la technocratie. Cette dernière, à l'écoute du FMI et de la Banque mondiale, postule la **réduction des capacités politiques et citoyennes des individus, de certains groupes** (syndicats, fonctionnaires, élèves, étudiants), comme une **condition essentielle aux manifestations autonomes des forces de marché**.

Les politiques d'ajustement structurel peuvent en effet se comprendre comme un **projet de « dépolitisation »** selon l'expression de Béatrice Hibou. En exigeant que les politiques économiques, commerciales, sociales soient soumises à la seule rationalité économique, il s'agit de circonscrire au maximum le politique, **d'autonomiser le politique et l'économique**, comme le suggèrent les principes, libéraux, de séparation de l'Etat et du marché.

Un pas en arrière, dira Samir Amin: la **démocratie** (souhaitée, sinon imposée dans les nouvelles conditionnalités multilatérales) retourne à ses origines bourgeoises de l'Europe du 19<sup>e</sup> siècle: celle de la seule gestion impuissante de la politique tandis que l'économique est livré à une gestion unilatérale par le marché. Une démocratie de basse intensité (Samir Amin).

Dans ce cadre d'analyse, on peut comprendre **l'hypothèse** formulée par les chercheurs associés à l'ouvrage sur la privatisation des Etats: les interventions de la tutelle internationale doivent moins se comprendre en termes de retrait du public par rapport au privé qu'en termes **de perte par l'Etat d'un monopole de l'institution du social** (une privatisation du social?). Parce que l'Etat doit reconnaître la suprématie d'autres autorités (institutions financières internationales, les différents points d'exercice du pouvoir dont nous avons parlé - cfr. supra deuxième partie) et légitimités différentes, la suprématie aussi de la rationalité économique, cet **Etat**, dans le contexte de privatisation, apparaît comme un **acteur banalisé dans une négociation généralisée des normes et de l'autorité**, de la définition du bien public et des inégalités admissibles dans une société.

## 2. LES EXPRESSIONS D'UN BESOIN D'ETAT UN DISCOURS CENSURÉ

L'Afrique est terre de révolte politique et intellectuelle contre le capitalisme qu'elle connaît seulement sous sa forme polarisante qui a conduit à la situation de détresse d'aujourd'hui.

Les expressions d'un besoin d'Etat sont multiples mais elles sont voilées, parasitées par le discours dominant de la tutelle internationale qui s'appelle: bonne gouvernance, libérer les initiatives du secteur privé, laisser la société civile expérimenter ses initiatives, décentraliser la prise de responsabilités, ... Une fois encore, les Africains sont invités par la Banque mondiale, les bailleurs de fonds internationaux, les ONG à emprunter les mots des autres pour décrire leur réalité. Les Africains ont été coupés d'un certain nombre de capacités de construire leur modernité, selon leur propre schéma, déjà par la traite des nègres, par la colonisation ensuite. L'historien Achille Mbembe nous rappelle, à juste titre, l'héritage que les Occidentaux ont livré à l'Afrique

pour ce qui est de l'Etat: sous la colonisation, l'acte qui instituait l'autorité souveraine n'a constitué à aucun moment un pacte ou un contrat; il n'y a jamais eu de réciprocité d'obligations entre le citoyen et l'Etat. C'est cela qu'essaient de penser les mouvements sociaux actuels. A une époque où la pensée hégémonique de la mondialisation nous dit: l'intégration est du ressort de la responsabilité de l'individu et non pas d'un contrat.

Les Africains qui s'expriment sont à la recherche d'un contrat. Le GEMDEV et le CODESRIA se sont attelés à déchiffrer les besoins d'Etat qu'ils expriment. Besoin de sécurité d'abord: sécurité des personnes, sécurité foncière, d'avoir le droit reconnu de travailler à la terre. Besoin de légitimité ensuite: qu'il y ait une instance nationalement et internationalement reconnue pour faire droit. Besoin d'efficacité enfin.

La tutelle internationale travestit ces besoins; elle ne retient qu'un besoin de légitimité: que l'instance qui produit les normes du droit de propriété soit reconnue légitime.

Les acteurs africains, nous dit Mamadou Diouf, historien au CODESRIA, voyagent, à la recherche des mots justes qui diront leurs luttes.

#### **Texte à l'appui n°16**

##### ***En temps de crise, les acteurs sociaux voyagent***

*La décomposition du projet nationaliste s'ouvre sur trois événements: l'adoption des programmes d'ajustement structurel, l'intensification des mouvements sociaux et les réfections institutionnelles et constitutionnelles des modes de gestion politique des sociétés africaines.*

...

*Bien qu'elle soit la plus courte des séquences de l'histoire africaine, elle est l'une des plus dramatiques et des plus contradictoires. A la crise économique domestique, combinée et accentuée par le décrochage des économies africaines du marché mondial - les ingrédients de l'afropessimisme - répond comme un écho, une effervescence populaire, l'ouverture de nouveaux territoires à la sociabilité, à l'économique et au politique du quotidien et du communautaire, la délimitation de l'affichage de modernités alternatives et de sites d'expressions politiques, célébrés par certains comme les signes de « l'avènement de la barbarie » et par d'autres comme l'avènement d'une « seconde indépendance africaine ». **Une espérance africaine** contre l'afropessimisme de la modernité occidentale.*

...

*La démographie a jeté sur la scène politique africaine, une **nouvelle génération**, née après l'événement fondateur des nations africaines, les indépendances.*

*Accrochée à des traditions réinventées et mixées avec des valeurs d'un monde global, exclue de la munificence postcoloniale et de ses lieux de sociabilité, (reconnaissance, droit à l'expression, au travail, à l'éducation, ...) numériquement majoritaire et politiquement réduite au silence des cadets sociaux, **elle s'invente sa propre sociabilité dans des entreprises communautaires et/ou religieuses.** Animatrice de la violence politique, des émeutes urbaines aux armées intégristes islamiques, principaux chefs de guerre des conflits armés et actes criminels de violence gratuite, de vandalisme, des grèves d'élèves et d'étudiants, la jeunesse inscrit par la **violence** son espérance déçue par les restaurations démocratiques.*

*L'éclatement de la cohésion des porteurs de la modernité a entraîné l'assumption, par chacun de ses segments d'un discours qui lui est propre. Au délabrement physique de l'espace de déploiement de l'autorité, se combine **une fragmentation des groupes sociaux** dirigeants (gouvernement, syndicats, étudiants, élèves, entrepreneurs, ...).*

...

*La nouvelle conjoncture économique a provoqué, selon plusieurs observateurs, l'entrée fracassante sur la scène politique et économique africaine de **nouveaux acteurs**, exclus du jeu politique pendant au moins trois décennies: **les jeunes et surtout les femmes** qui réinventent, en marge de la scène politique ou au coeur des dispositifs partisans, des affiliations contraires au sectarisme des organisations ethnico-religieuses des élites politiques, afin de recréer un tissu social solidaire face aux logiques de fragmentation. Les jeunes, tout comme les femmes, du fait même de leur exclusion durant la période nationaliste, élaborent désormais des activités communautaires construites sur des **dynamiques d'inclusion, de contrôle et de responsabilités (accountability), qui jurent avec les idiomes et du nationalisme et des nouveaux discours sur la gouvernance et la démocratie.***

...

*Quant aux **femmes**, la profonde transformation de leur rôle politique et/ou de leur repositionnement dans l'espace public semble être intimement liée aux nouveaux statuts économiques au sein et en dehors du ménage, que leur a assigné la crise. De ressources politiques, elles sont devenues des actrices, profondément inscrites dans des logiques d'inclusion, redéfinissant ainsi aussi bien les relations entre l'Etat et les acteurs sociaux mais aussi les imbrications entre espaces publics/espaces privés. La manière dont aujourd'hui, les femmes africaines investissent les espaces libérés par la crise économique et politique rejette les affiliations sectaires parce que justement elles insistent sur la mémoire commune de leur exclusion du secteur formel économique, des structures et institutions politiques et une expérience de gestion d'organisations informelles, petites et autonomes. Les organisations féminines n'engagent pas nécessairement le combat frontal contre l'Etat mais sont si fortement enracinées qu'elles présentent de multiples facettes leur offrant des possibilités variables et différentes d'usages, des plus communautaires aux plus publics.*

**Il est difficile de tirer une conclusion de ces trajectoires heurtées, parfois convergentes, souvent changeantes mais toujours violentes d'acteurs sociaux**, individuels et collectifs, institutionnels et économiques, pris à la gorge par des transformations qu'ils impulsent et/ou subissent à partir de ressources, de motivations, de formes d'appropriation, d'intérêts concurrents et de sites différents. Comment faire converger des ensembles hétérogènes vers une volonté commune de vivre en commun? Est-il possible et à quelle condition de créer une sociabilité et une civilité propre à assurer des modes démocratiques de gestion des sociétés et des économies africaines?

*Entre l'espoir et la violence, les sociétés africaines dérivent vers un futur présentant des ouvertures: soit une violence généralisée, soit la reconnaissance. Les **trajectoires africaines** ne défont pas seulement les projets de restaurations institutionnelles et constitutionnelles mais **elles ne sauraient être réduites à la lecture dichotomique de l'Etat contre la société** civile dans la mesure où les acteurs en présence ont des stratégies au-delà et/ou en deçà de l'Etat selon leurs intérêts du moment, leurs mémoires et leurs expériences. **Ils voyagent** littéralement entre les espaces disjoints de la bureaucratie, de la classe politique dirigeante et les espaces indigènes aux références multiples qui se sont lentement frayé un chemin pour la négociation ou l'affrontement.*

*Chaque acteur ne se limitant pas bien sûr à la maîtrise ni d'une seule langue ni d'une procédure unique de manifestation dans l'espace public. Leur plasticité tout comme le recours systématique à différentes modalités d'intervention les situent au coeur de l'Etat mais aussi là où il n'est pas présent.*

Mamadou Diouf, « *Mouvements sociaux et démocratie, perspectives africaines* » in Les Avatars de l'Etat en Afrique, publication du GEMDEV, Paris, Karthala, 1997.

### **L'expression des besoins d'Etat**

Tant le CODESRIA que le GEMDEV ont fait l'hypothèse que **les bases d'une reformulation de l'Etat et des relations** qu'entretiennent avec lui les sociétés qui le composent sont en train **d'émerger**. Mais les manifestations de cette recomposition sont masquées. D'abord parce qu'ils empruntent aux pratiques des habitants plus qu'à l'expression d'une autorité centrale, les modes de réinvention de l'Etat sont mal identifiés. Ensuite parce que depuis les indépendances, les travaux de recherche ont été prioritairement orientés sur la centralité de l'Etat. Or, des espaces et des groupes de population échappent, en tout ou en partie, à cette centralité ou n'y font pas référence.

#### **Texte à l'appui n°17**

##### ***Les espaces anétatiques comme expressions de besoins d'Etat***

*Les absences d'Etat constituent un fait notoire dont on ne parle que peu dans les sciences sociales. On peut distinguer deux raisons à ce fait:*

- la prééminence des recherches « politiques » en matière d'études africaines qui privilégient l'Etat, la démocratie, la violence, etc.;*
- les acteurs institutionnels internationaux qui posent a priori la centralité de l'Etat comme préalable dans leurs relations d'échanges avec l'Afrique, même si cette tendance s'est beaucoup infléchie présentement.*

*C'est pourquoi il me paraît crucial de mettre l'accent sur les absences d'Etat et les modes sociaux de recours pour saisir les nouveaux aménagements qui prévalent dans la société.*

*Ces absences sont perceptibles un peu partout dans l'espace continental et ailleurs. Et je les désigne par le néologisme « espaces anétatiques », lesquels révèlent un phénomène particulier: l'anétatisme qui est une réalité fondée sur des logiques, des trajectoires, un type d'économie et de normes propres.*

*L'anétatisme est lié à l'émergence, dans les territoires nationaux, d'espaces qui échappent au contrôle de l'Etat.*

*Les pratiques anétatiques sont marquées par la perte de substance sociale de la puissance publique qui transforme l'Etat et le système partisan en isolats institutionnels centrés en grande partie sur la reproduction des élites et déconnectés du champ sociétal ou reliés à lui uniquement par le biais de la violence. Cette désocialisation révèle les absences de l'Etat dans les lieux du social.*

*En janvier dernier, j'ai assisté au Sénégal à un événement significatif de ce phénomène. Il s'agit de l'électrification par les émigrés résidant en Italie de N'Diaye Tioro, village situé à 150 Km de Dakar sur la nationale. Des exemples de ce genre*

*abondent. En effet, des points sanitaires, des écoles ou des bureaux de poste sont installés partout grâce à l'épargne émigrée ou aux solidarités endogènes.*

*L'anétatisme génère l'insécurité et une défaillance dans les prises en charge institutionnelle des demandes sociales. Par exemple, au Sénégal, seule une personne sur dix bénéficie du système d'assurance-maladie, d'après les estimations de la Banque mondiale. Cela veut dire que près de 90% de la population est vouée à un mode sanitaire de traitement précaire avec un recours massif à la médecine des plantes ou aux vendeurs ambulants de médicaments en provenance notamment de la Chine.*

*On peut signaler, par ailleurs, dans d'autres secteurs comme celui de l'habitat, le manque d'emprise de l'Etat dans les modes sociaux d'occupation et d'usage de l'espace en dépit de l'existence de politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Au point qu'on peut se demander si la norme légale n'est pas devenue hors norme du fait de sa transgression massive. Par exemple, au Sénégal, on signale que près de 90% des logements sont construits en dehors du cadre planifié par les pouvoirs publics et relèvent de ce fait de l'autoconstruction. Ce qui signifie l'absence de norme commune de référence, de contrôle et de sanction pour d'éventuelles pratiques délictueuses en matière d'occupation des sols.*

*Vus sous cet angle, on peut affirmer que les registres idéologiques de l'Etat contemporain en Afrique, avec son système partisan, sa bureaucratie, ses rites, ses méthodes de légitimation, procèdent du jeu virtuel de l'universalité dominante imposée par les puissances démocratiques. Mais c'est seulement en des cas rares qu'ils ont prise effective sur le corps social « parce que l'essentiel de la vie sociale, culturelle et économique, s'effectue en dehors du cadre institutionnel fixé par l'Etat ».*

*Les espaces anétatiques excluent toute idée de continuum, d'idéal fédérateur contrairement aux instances étatiques. L'Etat africain est un Etat discontinu parce qu'il n'a pas les moyens d'investir l'ensemble du territoire national par faute de puissance politique et économique ou de légitimité (ou des trois à la fois). Ce fait a entraîné la prolifération des zones « non-citoyennes » investies par le champ du « désordre » et par les logiques perverses de survie (trafic de drogue, d'organes, prostitution, etc.).*

*L'idée de discontinuité sociale qui en résulte déconstruit l'Etat et les articulations politiques d'avec la société en les multipliant, en les complexifiant dans le sens de les rendre inopératoires pour les dynamiques transformatrices.*

*Babacar Sall, « Anétatisme et modes sociaux de recours ». Contribution à l'ouvrage collectif du GEMDEV, Les Avatars de l'Etat en Afrique. Paris, Karthala, 1997.*

Ces espaces anétatiques ne sont donc pas sans substance sociale ni politique. Ils concernent surtout des **fonctions collectives** (écoles, infrastructures, justice) gérées de façon autonome par des organisations constituées spécifiquement à cet effet.

Etienne Le Roy, animateur des travaux du GEMDEV sur les Avatars de l'Etat en Afrique a proposé de les concevoir comme des « **espaces métisses** » où s'élaboreront des réponses pragmatiques au difficile problème de l'hybridation des logiques institutionnelles - réglées sur des valeurs occidentalisées - et des logiques fonctionnelles (où c'est le résultat à



atteindre qui détermine la forme et le degré d'organisation) produites par les acteurs locaux.

Pourquoi qualifier d'espace métisse ces lieux de production d'une certaine sécurité économique? Parce que, souligne E. Le Roy, les modes de régulation, les règles de fonctionnement, la qualité des participants, les procédures de délibéralisation interdisent d'identifier cet espace à l'espace communautaire d'une part, à l'espace public de type occidental, d'autre part. S'y élaborent des modalités de vivre-ensemble qui ne sont ni un prolongement des régulations communautaires (les femmes et les jeunes sont là des acteurs à part entière), ni une reproduction des régulations occidentales (la diversité des procédures de désignation des responsables, de cotisation et de délibération en témoignent).

La multiplication de ces groupes problématiques face aux absences d'Etat, porte un **risque**: celui que **le social se dépolitise et le politique se désocialise** sans que la rupture ou la déperdition de l'un en l'autre ne ruine le système global. Face à ce risque de rupture structurelle entre ces deux pôles dominants du sociétal qui ferait que le social se pense, se dit et se fait sans le politique et vice versa, le GEMDEV propose une piste de travail: identifier les processus qui permettraient de conforter le renversement des rapports entre l'Etat et les espaces locaux qui le composent: comment le premier évolue-t-il à partir des pratiques de pouvoir et des pression des seconds? Où et comment se construisent des espaces de négociation entre les échelles spatiales? Comment les formes d'action collective et les modèles d'autorité admis par les citoyens interrogent-ils la légitimité des institutions? Comment la relation micro-macro se nourrit-elle de la relation actions locales/mécanismes nationaux?

Une telle approche, souligne le GEMDEV, est aux **antipodes** de la philosophie de la Banque mondiale énoncée en termes de « **bonne gouvernance** » et de décentralisation; dévolution de pouvoirs aux niveaux locaux: il s'agit là d'une approche institutionnelle, financière et comptable qui réduit la gouvernance à une dimension technique et de recherche d'efficacité. Mieux utilisées, les ressources disponibles devraient générer une dynamique économique. La Banque mondiale **dépolitise** une question qui devrait être abordée en termes de **régulation** sociale et politique.

Parallèlement, la philosophie de la **décentralisation**, dévolution de compétences (fiscalité, services publics de base, ...) aux échelons locaux, inspirée d'une théorie de la subsidiarité part d'un diagnostic erroné: comme le souligne Etienne Le Roy, le pouvoir d'Etat en Afrique n'est pas centralisé, mais concentré (entre les mains d'un homme, d'une clientèle, d'un parti, ...). Ce qu'il convient d'étudier, c'est les lieux où les populations restaurent des initiatives avec lesquelles l'Etat devra négocier quand il sera en mesure de le faire.

L'heure arrivera-t-elle où les Africains seront laissés libres de penser leur propre histoire?

# TEXTES DE RÉFÉRENCE

## **CODESRIA**

**(Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique, Dakar, Sénégal)**

- Achille MBEMBE  
« *Le gouvernement privé indirect* »  
Ouvrage publié par le CODESRIA dans la Série « *Etat de la littérature* »  
1 - 1999. Dakar. Sénégal
- « *L'Etat-civil de l'Etat en Afrique* »  
Conversation entre Mamadou DIOUF, Harris Memel FOTÉ et Achille MBEMBE  
Bulletin du CODESRIA, 1 et 2, 1999
- Achille MBEMBE  
« *A la lisière du monde. Frontières, territorialité et souveraineté en Afrique* »  
Bulletin du CODESRIA, 3 et 4, 1999
- « *African Studies in social movements and Democracy* »  
Livre collectif coordonné par Mahmood MANDANI et Ernest WAMBA-dia-WAMBA  
CODESRIA Book Series, 1995
- Hakim BEN HAMOUDA « *Mondialisation et insertion rentière de l'Afrique* »  
CODESRIA, Dakar, Sénégal, mai 1999

## **GEMDEV**

**(Groupement d'intérêt scientifique - Economie mondiale, tiers monde, développement université Paris 7)**

- GEMDEV  
« *Les avatars de l'Etat en Afrique* »  
Ouvrage collectif coordonné par Etienne LE ROY  
Paris, Editions Karthala, 1997
- « *Points de vue sur le système monde* »  
Cahier collectif avec entre autres, des contributions de Olivier DOLLFUS et Jean-Pierre RAISON  
Cahier du GEMDEV, Mai 1993

## **CERI**

### **(Centre d'Etudes et de Recherches Internationales CNRS Paris)**

- Jean-François BAYART, Stephen ELLIS et Béatrice HIBOU  
« *La criminalisation de l'Etat en Afrique* »  
Collection Espace International  
Bruxelles, Editions Complexe, 1997
- Béatrice HIBOU (sous la direction de )  
« *La privatisation des Etats* »  
Paris, Karthala, Collection « Recherches Internationales », 1999

## **POLITIQUE AFRICAINE**

### **(Rédaction située au Centre d'Etudes juridiques et politiques du monde africain, Université de Paris I)**

- « *L'Etat en voie de privatisation* »  
Dossier coordonné par Béatrice HIBOU  
N° 73, Mars 1999, Diffusion Karthala
- Etienne LE ROY  
« *L'odyssée de l'Etat* » Introduction au dossier  
Volume 61, Mars 1996, Diffusion Karthala

## **CETRI**

### **(Centre Tricontinental - Louvain-la-Neuve)**

- « *L'Avenir de l'Etat-Nation* »  
Dossier de Alternatives Sud  
Cahier Trimestriel volume II (1995) 2  
CETRI, L'Harmattan
- Samir AMIN, directeur du Forum du Tiers Monde (Dakar, Sénégal)  
« *La mondialisation économique et l'universalisme démocratique: une contradiction majeure de notre époque* »  
Publié dans Alternatives Sud, Volume VI (1999), 3  
CETRI, L'Harmattan

## **FOCUS ON GLOBAL SOUTH**

- Documents préparatoires à la Conférence  
« *Economic Sovereignty in a globalizing world* »  
Mars 1999, Bangkok, Thaïlande

## ERUDIT - Université de Rennes 1

- Contributions au colloque international  
« *Hétérodoxie et orthodoxie dans les problématiques de l'économie internationale et du développement* »  
Mai 2000, Lisbonne, Portugal

## Contributions diverses obtenues par les centres de documentation du CETRI et du GRESEA

- Stephen GILL  
« *La nouvelle constitution libérale* »  
Article publié dans la revue L'Economie Politique, Numéro 2 - 2<sup>ème</sup> trimestre 1999  
Paris. Diffusion Alternatives Economiques
- Philippe ZARIFIAN  
« *Vers un Peuple-Monde?* »  
Article publié dans le dossier « *Les paradoxes de la mondialisation* », des Cahiers du GEDISST, n° 21 - 1998, Paris, L'Harmattan
- René OTAYEK  
« *La démocratie entre mobilisations identitaires et besoin d'Etat: y a-t-il une exception africaine?* »  
Article publié dans la revue Autrepart, (10), 1999
- Le Courrier ACP - UE  
Numéro Thématique sur l'Etat en Afrique avec e.a. des contributions de Etienne LE ROY  
« *Repenser l'Etat en Afrique* »  
  
Mamadou DIOUF  
« *Singularité africaine et valeurs transculturelles* »  
Le Courrier n° 171 - septembre-octobre 1998  
Commission Européenne. Bruxelles
- Alain MARIE  
« *Y A PAS L'ARGENT* »  
« *L'endetté insolvable et le créancier floué, deux figures complémentaires de la pauvreté abidjanaise* »  
Article publié dans la Revue Tiers Monde, t. XXXVI, n° 142, avril-juin 1995